

## BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président  
Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire  
M. CAMILLE GENEST, commissaire

# CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

## DEUXIÈME PARTIE

## VOLUME 3

Séance tenue le 19 octobre 1999, à 19 h 30  
Hôtel Gouverneur  
41, 6ième Rue  
Rouyn-Noranda

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 1999 .....	1
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
LE PRÉSIDENT: .....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:	
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ABITIBI-TÉMISCAMINGUE:	
MICHEL LAHAIE .....	2
MRC ABITIBI:	
MARCEL MASSÉ, MICHEL ROY .....	18
CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI:	
JEAN-PAUL RANKIN.....	32
REPRISE DE LA SÉANCE.....	41
FÉDÉRATION DE L'UPA DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE:	
MICHEL TREMBLAY, JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE .....	41
CLAUDE PROVENCHER.....	62
DROIT DE RECTIFICATION:	
MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES: DENIS AUDETTE.....	84
MAPAQ: ROBERT ROBITAILLE.....	85

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT :

5       Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Bienvenue à chacun, chacune d'entre vous! Nous en sommes à notre troisième session de travail ici, dans la deuxième partie de l'audience.

10      Je rappelle que monsieur le ministre de l'Environnement, Paul Bégin, a donné mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir audience sur la gestion de l'eau au Québec, mandat qui va du 15 mars 99 au 15 mars de l'an 2000.

15      Dans le temps qui nous est alloué, nous avons le devoir de faire le tour du Québec deux fois, une première fois pour la première partie de l'audience qui est principalement consacrée à l'information, permettre de faire sortir toute l'information de l'appareil gouvernemental. Nous avons fait la tournée des dix-sept régions du Québec et nous avons tenu onze rencontres thématiques pour assurer toute la documentation pertinente au dossier.

20      Dans la deuxième partie de l'audience, nous nous attardons principalement, exclusivement à l'audition des mémoires. C'est l'occasion pour les groupes et les individus de venir dire à la Commission leur conception d'une politique de la gestion de l'eau au Québec, des priorités à retenir, des choix à faire, des choses à éviter ou, au contraire, des choses à accentuer.

25      Alors, ce soir, nous entendrons six mémoires. Nous vous demandons quand vous venez présenter le mémoire - normalement, vous nous avez déposé le mémoire préalablement - nous vous demandons de présenter un bref résumé de votre mémoire, ce qui permet ensuite à la Commission de poser des questions, de vérifier un peu les fondements de vos affirmations et de comprendre comment vous rétroagissez par rapport à d'autres positions que d'autres personnes, d'autres intervenants ont pu prendre dans l'audience. Le but de l'exercice, c'est de bien comprendre votre pensée, la portée des actions que vous suggérez à la Commission.

35      Il est prévu qu'à la fin de la soirée, il y ait ce qu'on appelle un droit de rectification. Si, au cours de la soirée, il y a des choses qui ont été dites, qui sont fausses au niveau des faits, il y a un droit qui est accordé à toute personne dans l'audience de faire des rectifications. Je rappelle que ce n'est pas un droit d'argumenter, ce n'est pas un droit de réplique, mais c'est un droit de rectification s'il y a eu des erreurs de faites dans certaines affirmations qui ont été posées.

40      Les autres rencontres ont été extraordinaires de bon ordre et de sérieux. Et je n'ai pas de doute que ce soir, il en sera de même.

      Je rappelle que normalement, les mémoires sont écrits, ils nous ont été envoyés à l'avance, mais la procédure prévoit qu'il y ait aussi des mémoires oraux où des gens, nous

45 ayant avertis, présentent un mémoire verbal. Et évidemment, c'est un mémoire au même niveau que les autres mémoires. Il y aura un mémoire comme ça ce soir, à la fin de la soirée.

50 Alors, j'invite d'abord le citoyen Charles Barrette, s'il vous plaît. Donc, monsieur Barrette n'est pas ici. Alors, monsieur Barrette in absentia. Alors s'il arrive, tantôt on lui donnera son droit.

Le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue, s'il vous plaît.

**M. MICHEL LAHAIE :**

55 Alors, bonsoir! Je suis Michel Lahaie. Je suis le président du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue. C'est moi qui ai rédigé le mémoire qui vous est présenté ce soir.

60 Alors, pour ceux qui ne le savent pas, le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue est un des quinze conseils régionaux du Québec actuellement. Nous sommes l'objet d'une subvention statutaire du ministère de l'Environnement à tous les ans, qui nous oblige à tenir une permanence environnementale au niveau de chacune des régions. On est aussi signataires d'un protocole d'entente avec le ministère de l'Environnement pour assurer 65 certains types de services.

Je suis ici depuis hier soir et je ne peux m'empêcher d'admirer la patience avec laquelle vous nous écoutez tous.

70 **LE PRÉSIDENT :**

Ce n'est pas de la patience, monsieur. C'est une jouissance et c'est bon.

**M. MICHEL LAHAIE :**

75 J'espère que ça n'usera pas trop de votre patience avec celui-ci.

**LE PRÉSIDENT :**

80 N'ayez pas peur, on est là pour ça.

**M. MICHEL LAHAIE :**

Alors, on commence tout de suite. Position du CREAT sur la gestion de l'eau en Abitibi-Témiscamingue. Questionnement de base: qui boira, qui profitera de l'eau? Celui qui a soif tout simplement ou celui qui a soif et à de quoi payer? Notre région aux 100 000 lacs et rivières, aux eskers imposants, dont certains s'imaginent que ce sont d'immenses icebergs souterrains en train de fondre, notre région se retrouve encore sur le plan de l'eau comme sur celui des mines, des forêts, de l'agriculture, de la faune, des bras et des cerveaux, notre région se retrouve donc région ressources. Sources et ressources, plan de l'eau et plan d'eau, le lien littéral se fait encore plus facilement que pour les autres richesses naturelles, eau, pêche et poisson, et être le poisson des spéculateurs étrangers ou locaux, le lien se fait facilement aussi.

Certaines industries régionales ont déjà commencé à hypothéquer notre capital eau. On a qu'à penser au concentrateur de la Noranda avec ses millions de tonnes d'acide sulfurique dispensées généreusement au fil des années, aux coupes de bois de plus en plus vastes occasionnant érosion, réchauffement et diminution de filtration, aux papetières ayant eu pendant des années le même comportement que monsieur et madame Tout-le-monde, c'est-à-dire de penser que notre vaste bassin hydrique avait une capacité d'absorption illimitée.

Encore des gens bien pensants, instruits, informés qui ont été emportés par la mondialisation de l'époque, qui s'appelait à ce moment-là industrialisation, automation, devant pavé la voie à la civilisation du loisir. Des gens qui n'ont pas vu le gigantisme envahir leurs entreprises avec la concentration sous prétexte d'efficacité, provocant des amoncellements de résidus qui ont la fâcheuse habitude de se retrouver dans les cours d'eau avoisinants ou plus insidieusement dans la nappe phréatique. La plupart de ceux qui osaient s'inquiéter de ces faits étaient classés parmi les rétrogrades, les «ceux» qui ne comprennent pas le progrès.

Ceux qui prétendent que nous devrions y aller plus mollo avec l'environnement aujourd'hui ne sont guère mieux considérés. Ce n'est cependant pas une raison pour perdre son calme et son jugement. Il n'y a pas de bonne guerre et celle de l'environnement ne serait pas meilleure que les autres, même si elle n'est que verbale.

C'est donc avec beaucoup de modestie et un esprit ouvert à tous que nous vous présentons les quelques recommandations et constatations contenues dans ce mémoire, puisque notre travail pour protéger l'environnement est d'abord motivé par le désir d'assurer le meilleur milieu de vie possible à tous nos concitoyens. Nous sommes aussi bien conscients que déjà, beaucoup d'experts et d'autres personnes peuvent vous en avoir mis plein la vue là-dessus.

Alors, on irait par le thème l'eau et la forêt. L'ouverture et le développement de l'Abitibi-Témiscamingue s'est fait d'abord en enlevant carrément la forêt pour faire de l'agriculture, en enlevant aussi une partie de la forêt pour y puiser des essences commercialisables. Cette activité de coupe avait peu d'impact sur l'environnement en ce qui concerne l'eau, à cause des relativement faibles superficies touchées et des méthodes de débardage, à cause aussi du fait

que les coupes se faisaient surtout en hiver. Mais des impacts étaient tout de même notés sur des écosystèmes plus fragiles ou difficilement renouvelables, dont la disparition du pin blanc et de peuplements de cèdres, entre autres.

130 L'activité de flottage de bois a eu des impacts négatifs sur l'environnement jusqu'à l'abandon de cette pratique par les compagnies forestières. Certains de ces impacts se poursuivent encore aujourd'hui sous diverses formes, dont le retour de certains plans d'eau à leur état d'origine suite à la cessation de l'entretien des barrages de rétention de l'eau par les compagnies forestières. La faune aquatique, qui s'était adaptée à un certain niveau d'eau depuis plus de cinquante ans, subit des perturbations dévastatrices au niveau des frayères et des lieux de nidification.

140 Avec la généralisation des coupes à blanc sur de vastes superficies, les effets négatifs de mercurisation, de chocs acides à la fonte des neiges, de réchauffement de certains plans d'eau et d'érosion se sont accentués et n'ont pas tous été constatés faute de moyens pour le faire. Avec les coupures de personnel au ministère de l'Environnement et au ministère des Ressources naturelles, la capacité de surveillance et de constats a été diminuée d'autant.

145 Un autre aspect des impacts négatifs sur l'eau relatif à l'exploitation forestière est celui des usines de traitement du bois, scieries, papetières, usines de panneaux particules. Quoique plus facilement vérifiables à cause des plus faibles superficies utilisées par les usines, les pollutions par les cendres et les particules volantes, les amoncellements de sciures et autres résidus de bois, les huiles hydrauliques sont insuffisamment évaluées faute encore une fois de fonds et de personnel.

150 Finalement, il ne faudrait pas passer sous silence les impacts sur l'environnement des fournisseurs de véhicules récréatifs, des pourvoyeurs et utilisateurs individuels. Moins importants en superficie, les dégâts environnementaux causés par les matières résiduelles laissées dans des dépotoirs sauvages ou jetées dans les cours d'eau ne doivent pas être passés sous silence. L'utilisation abusive de véhicules récréatifs terrestres ou marins devrait aussi faire l'objet d'une sensibilisation accrue.

160 Nous avons pu constater, le printemps dernier, le manque de conscience environnementale de la part de vendeurs de VTT qui nous ont abreuvés pendant plusieurs mois de publicité télévisée nous faisant voir des VTT traversant à profusion des cours d'eau comme si ça ne comportait aucun effet sur les plans d'eau.

165 Au niveau des recommandations pour les forestières, parmi les recommandations du CREAT pour le milieu forestier, il y a, bien entendu, celle d'obliger les entreprises à tenir compte des coûts d'opérations additionnelles pour les opérateurs et propriétaires d'équipement forestier, pour faire leur travail dans le respect de l'environnement, de prévoir également des pénalités significatives pour les contrevenants.

170 Pour l'État, en ce qui concerne la responsabilité de l'État, il faudrait remettre en service plus de personnel de surveillance pour assurer un suivi plus rapproché des parterres de coupe. Nous recommandons aussi un élargissement des bandes de protection suffisant pour qu'elles puissent faire l'objet de coupes de jardinage rentables dans certains secteurs pour éviter la chute des grands arbres dans les cours d'eau.

175 Nous recommandons aussi d'autres changements de tenue de territoires forestiers à l'exemple des lots intramunicipaux. Suite à l'expérience des lots intramunicipaux et à l'engouement qu'elle a suscité dans le milieu, de vastes superficies boisées situées dans des lieux les plus fragiles, à la tête des bassins versants, par exemple, pourraient être mises à la disposition de clubs de sylviculteurs, entre autres, pouvant regrouper même des citadins qui, 180 comme les clubs d'horticulteurs pour le jardinage, pourraient s'intéresser à cultiver ces territoires autrement que le font les compagnies forestières.

185 Concernant les fournisseurs de VTT, un code d'éthique devrait intervenir entre eux afin de favoriser dans leur publicité un comportement judicieux dans l'utilisation des véhicules mis en vente.

Alors, ça irait pour le forestier. Est-ce que vous croyez que je vais rentrer dans mon temps? Est-ce que ça va aller?

190 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous me lisez tout votre document, vous n'arriverez pas dans votre temps.

195 **M. MICHEL LAHAIE :**

Non, mais j'ai coupé quelques paragraphes.

**LE PRÉSIDENT :**

200 Moi, je vous recommanderais de me lire les parties recommandations.

**M. MICHEL LAHAIE :**

205 O.K, c'est beau.

210 **LE PRÉSIDENT :**

Parce qu'on a lu, nous autres, le texte. Alors, s'il y a un problème de motivation, vous nous l'expliquerez.

215 **M. MICHEL LAHAIE :**

C'est bien. On sait que pour les autres qui voudraient avoir accès au texte, il va être disponible.

220 **LE PRÉSIDENT :**

Certainement.

225 **M. MICHEL LAHAIE :**

C'est un peu ce que j'avais l'intention de faire. Alors pour l'eau et les citoyens, parmi les recommandations qu'on mentionne - en tout cas, je peux abréger rapidement ce qu'on avait fait - c'est qu'on mentionnait que du côté des matières résiduelles dont on doit disposer en Abitibi-Témiscamingue, il y a beaucoup de problèmes qui existent, dont actuellement les fameux dépôts en tranchée qui se situent dans les eskers.

230 Alors nous autres, on recommandait: il est urgent qu'un comité de concertation, comme celui qu'avait mis sur pied le CRDAT, soit réactivé. Il devrait s'intéresser à trouver des moyens techniques et financiers pour relancer l'habitude de pratiquer les trois RV-E chez les citoyens et les entreprises de la région afin de diminuer immédiatement la quantité et la qualité des résidus enfouis présentement dans nos trop nombreux et inadéquats sites d'enfouissement.

235 Ce comité ne devrait pas être composé seulement d'élus, mais aussi de gens des métiers de la récupération, de la réduction et de la réutilisation de toute tendance, en respectant les solutions préconisées par chacun pourvu qu'elles s'attaquent aux problèmes ou à une partie des problèmes.

240 Un autre comité devrait être formé de représentants du MEQ - on m'a dit ce matin que nous autres, c'était le MEF qu'il s'appelait; mais là, ils ont changé de nom et ça porte confusion avec le ministère de l'Éducation, alors il s'agit bien du ministère de l'Environnement et non pas du ministère de l'Éducation - d'intervenants environnementaux et de citoyens concernés, pour assurer le suivi du projet mine Adams. Pour ceux qui ne sont pas au courant, on en a entendu parler un peu par le représentant du Témiscamingue, c'est un super site d'enfouissement qui serait installé pas loin de nos frontières.

245 Au sujet de l'eau et de l'agriculture, pour éviter les problèmes d'érosion hydrique, des façons culturales comme la rotation des cultures, les cultures de couverture, en bandes alternées ou en travers des pentes, les voies d'eau engazonnées, les bassins de captage, la

250 conservation de bandes riveraines, les semis sans labour et de bonnes techniques de drainage souterrain, devraient être incluses dans le Guide de bonnes pratiques de l'UPA.

255 Sur 320 millions \$ versés pour faciliter l'adaptation des entreprises agricoles au programme agroenvironnemental, 260 millions \$ ont été consacrés au financement de fosses à fumier. La proportion doit être identique en Abitibi-Témiscamingue. La motivation à pratiquer le compostage des fumiers, plutôt que de subventionner des structures d'entreposage de lisier, pourrait nous mettre à l'abri de certains inconvénients environnementaux survenus dans d'autres pays ou d'autres régions du Québec. Pour les producteurs déjà aux prises avec du lisier de porc, il existe une technique de fabrication de compost en y ajoutant des résidus de scierie, réduisant 260 les risques de contamination des cours d'eau.

265 Également, on parle d'installation de marais artificiels ensemencés de plantes qui peuvent épurer des eaux usées.

270 On parle aussi de l'utilisation de boues de papetières, de cendres de bois et de chaux rejetées par l'industrie et faisant l'objet d'une surveillance et d'analyses du MEQ et des utilisateurs, qui se pratique un peu ces temps-ci. En plus de réduire l'utilisation de fertilisants chimiques de 50 % à 100 %, il faut tenir compte que tous ces matériaux de récupération cessent d'être entreposés dans des lieux d'entreposage restreints. Ils ont une composition allant de basique à alcaline, qui devrait avoir un effet bénéfique sur les sols et d'une façon marginale sur les cours d'eau environnants.

275 Et puis on a découvert aussi récemment qu'il y a une technique d'aménagement de petits bassins peu profonds à la sortie de drains agricoles, qui permet de bloquer l'entrée d'air dans les drains et sur les sols où il y a des minéraux qui peuvent être oxydés. Ça empêche l'oxydation des minéraux. Donc, ça empêche l'écoulement de ces minéraux-là.

280 Du côté de l'eau et des mines, on fait des recommandations suivantes. Même en admettant qu'on ne peut pas régler un problème avant qu'il ne survienne ou avant qu'il ne soit constaté, qu'avec une plus grande conscientisation de la population et une meilleure réglementation environnementale il nous semble que les problèmes environnementaux causés par l'industrie minière ont sensiblement diminué, nous recommandons que l'exploitation minière soit contrainte de s'adjointre des comités consultatifs fonctionnels et d'assurer une part substantielle de leur financement en collaboration avec l'état et le public. Une attention particulière devrait être apportée aussi au secteur où il y a des puits pollués à l'arsenic, dans les cas où l'activité minière pourrait en augmenter la fréquence ou la concentration.

290 L'industrie minière devrait faire la preuve qu'elle participe au maximum au recyclage des métaux, à la rationalisation du transport de ses intrants afin de diminuer la pression sur la ressource et ses émissions de polluants par les hydrocarbures diminuant d'autant ses émanations préjudiciables à l'air et à l'eau.

295 Beaucoup de citoyens et de communautés se sont dotés d'infrastructures de captage et de filtration d'eau valant, selon le cas, des milliers ou des millions de dollars. Dans le but de protéger la santé physique et économique de nos populations, l'État devrait modifier la Loi sur les mines pour permettre aux citoyens de protéger l'intégrité de leur approvisionnement d'eau.

300 305 Et enfin, une dernière recommandation au sujet du projet Grand Canal et du transport de l'eau. L'État devrait prévoir dans ses futures législations des mesures solides pour empêcher ceux qui, à l'étranger, auraient surutilisé leur ressource eau, s'emparer de la nôtre, et à ceux chez nous qui voudraient en profiter de la leur vendre au dépend de nous tous. Ces législations devraient encadrer plus particulièrement le transport de l'eau sous toutes ses formes: camionnage, bouteilles, conteneurs, oléoducs, canaux.

310 315 Alors, nous autres, on pense qu'en légiférant pour encadrer d'une façon très serrée le transport, on règle une partie de certains comportements abusifs qui peuvent exister.

320 Alors, c'était en gros le mémoire que le Conseil de l'environnement vous avait présenté. Et je vous avais joint aussi notre plate-forme sur l'eau potable, qui est un document qui date de deux années, qu'on renouvelle périodiquement. Alors, merci de votre attention.

**LE PRÉSIDENT :**

325 Merci, monsieur Lahaie. Juste à propos de l'annexe que vous avez mise, vous me dites qu'elle date de deux ans, mais elle est datée d'août 99.

**M. MICHEL LAHAIE :**

330 335 La plate-forme sur l'eau?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. MICHEL LAHAIE :**

340 Bien, ça, je m'excuse, il a été commencé à rédiger il y a deux ans. C'est ce que j'ai comme information là-dessus, c'est qu'il a été terminé à... parce qu'on a eu des problèmes. C'était notre première expérience de rédaction de plate-forme et puis, v'là deux ans, on avait donné un contrat de rédaction à une personne qui n'a pas pu le terminer. Mais ce que je vous rapportais de mémoire, c'est que notre idée d'avoir des plates-formes environnementales date de deux ans et celle-là, bien, probablement qu'elle a sorti plus tard. Parce que je pourrais trouver probablement les dates des autres.

**LE PRÉSIDENT :**

On l'a lue avec intérêt et elle est extrêmement intéressante.

**M. MICHEL LAHAIE :**

340

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

345

Pouvez-vous me dire si dans la plate-forme que vous avez de monsieur Jacky Poirier sur l'urbanisation, est-ce que vous avez aussi des données qui concernent l'eau? Par exemple, sur les réseaux d'aqueduc et d'égout, est-ce qu'il y a des choses dans le document de monsieur Poirier là-dessus?

350

**M. MICHEL LAHAIE :**

Non, pas précisément sur les... nous autres, le titre «urbanisation» avait été surtout accepté pour parler des effets négatifs de l'urbanisation au point de vue environnemental. Ça ne regroupait pas toutes les activités urbaines.

355

**LE PRÉSIDENT :**

Parce que s'il y avait eu des choses sur les réseaux municipaux, ça aurait pu être intéressant.

360

**M. MICHEL LAHAIE :**

En fin de compte, comme je vous l'ai mentionné aussi, les choses pertinentes à l'eau qui se retrouvaient dans nos différentes plates-formes ont été regroupées dans mon travail de mémoire.

365

**LE PRÉSIDENT :**

370

Ça marche, parfait. En page 4 de votre mémoire, en bas, j'aimerais que vous m'expliquiez. Vous faites une allusion que, malheureusement, je n'ai pas très bien comprise parce que je ne suis pas du coin. Vous marquez:

375

«Nous recommandons aussi d'autres changements de tenue de territoires forestiers, à l'exemple des lots intramunicipaux. Suite à l'expérience et à l'engouement qu'elle a suscités dans le milieu, de vastes superficies boisées situées dans les lieux les plus fragiles, à la tête des bassins, par exemple, pourraient être mises à la disposition de clubs de sylviculteurs ou autres.»

380

Pouvez-vous m'expliquer comment ça fonctionne ces --

**M. MICHEL LAHAIE :**

385 Les lots intramunicipaux sont des lots qui étaient propriété du ministère des Richesses naturelles et du ministère de l'Agriculture et de la colonisation, qui ont été rétrocédés suite à une entente globale au niveau de la région, soit sous forme de lots épars ou sous forme de lots en bloc, qui ont été rétrocédés finalement aux MRC et, par la suite, aux municipalités, pour que ces différents intervenants là en disposent selon un protocole d'entente, mais puissent en disposer.

390 Et on a vu beaucoup de gens qui ont semblé intéressés à devenir propriétaires de ces lots-là. Et on ne peut pas prétendre que ces gens-là étaient mal intentionnés, il y a beaucoup de gens qui voulaient être propriétaires de superficies boisées pour l'entretenir conformément. C'est sûr qu'il y a des pilleurs de lots qui se sont glissés à travers la gang, c'est bien certain.

395 Alors, à partir de cette expérience-là, on peut déduire qu'il y a des gens qui sont intéressés à avoir des superficies boisées pour en faire la sylviculture, pour les entretenir correctement. Donc, pour éviter les problèmes qu'on a actuellement avec les grandes superficies de coupe à blanc qui nuisent à nos bassins hydriques et puis qui nuisent à la filtration de l'eau, il pourrait y avoir des superficies qui seraient mises à la disposition de ce que moi, 400 j'appelle, à l'heure actuelle, club de sylviculteurs ou de personnes qui peuvent être intéressées à faire de la sylviculture. Ça pourrait être des gens sans emploi aussi.

405 Puis ça, cette porte-là, moi, je pensais qu'elle s'ouvrirait avec les blocs de lots intramunicipaux, mais les superficies ne sont pas suffisamment importantes, mais sauf qu'on peut constater qu'il y a des gens qui sont intéressés à faire des choses positives avec la forêt suite à l'expérience des lots intramunicipaux.

**LE PRÉSIDENT :**

410 Et ça, vous auriez tendance à leur proposer pour les bandes riveraines de protection. Parce que les gens sont venus nous parler des bandes riveraines encore cet après-midi, en disant qu'elles étaient trop étroites. Et vous voudriez confier ce genre de chose-là à ce type de club.

**M. MICHEL LAHAIE :**

420 Nous autres, il y a deux aspects. Nous autres, on recommanderait que les bandes riveraines soient plus larges, parce que dans les bandes riveraines qu'il y a actuellement, il n'y a pas de travaux à faire là. Il reste juste un petit...

420 Si les bandes riveraines étaient plus larges, à ce moment-là, ça justifierait qu'il y ait des travaux différents de ce qui peut se faire actuellement. Et puis quand on n'a jamais été voir ça sur place, on ne voit pas jusqu'à quel point c'est spectaculaire. Mais on est allé en voir encore

425 cette semaine entre deux lacs, les presqu'îles sur le sable, puis c'est comme un terrain de golf.

Il reste juste la bordure de chaque côté.

430 Ça fait que nous autres, on pense qu'il y a des gens qui sont intéressés à faire autre chose qu'à aller chercher bien du bois en forêt, qui sont intéressés, alors on pourrait au moins mettre des superficies à la disposition de ces gens-là. C'est ce qu'on essaie d'introduire. Ça n'a peut-être pas un rapport direct avec l'eau, mais ça a un rapport, par exemple, sur...

**LE PRÉSIDENT :**

435 Ça a un rapport indirect, oui.

**M. MICHEL LAHAIE :**

440 ... garder de la forêt pour que l'eau soit bien filtrée à certains endroits.

**LE PRÉSIDENT :**

445 Bien sûr.

Madame.

**Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :**

450 Monsieur Lahaie, moi, je voudrais vous poser une question sur une portion que vous avez lue d'ailleurs de votre mémoire, à la page 7, concernant les boues industrielles.

**M. MICHEL LAHAIE :**

Oui.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

455

Un peu partout jusqu'à présent, quand on a entendu parler de boues industrielles ou de boues municipales à utiliser dans le secteur agricole, c'était généralement des gens qui s'opposaient à ça et qui nous disaient: «Attention, parce qu'on n'en connaît pas les effets à long terme et peut-être même à moyen terme.»

460

Alors vous, ici, vous semblez dire qu'à cause de l'état déjà de l'acidification des sols ici, il pourrait y avoir un effet qui serait moins -- enfin, le cocktail serait moins nocif. Est-ce que vous avez des études pour affirmer cela?

465

**M. MICHEL LAHAIE :**

470

On a une expertise de trois ans jusqu'à maintenant. C'est sûr que l'élément qui était le plus craint dans ces boues de papetières là, c'était le cadmium, et puis on s'est rendu compte que les quantités de cadmium disponibles dans le sol suite à l'épandage des boues étaient moins élevées qu'avant les analyses qui avaient été faites avant les épandages, à cause que, comme je le disais, les boues sont soit basiques ou légèrement alcalines. Donc, en diminuant l'acidité du sol, le cadmium devient moins disponible.

475

C'est sûr et certain qu'il faut qu'on regarde le problème dans son ensemble. Est-ce que le risque d'avoir des problèmes avec des boues de papetières utilisées comme fertilisant est plus grand que de les stocker derrière des papetières sur des superficies qui, à la longue, vont devenir plus ou moins étanches ou des choses comme ça? C'est la question que, nous autres, on s'est posée. Et puis c'est bien certain qu'on n'aurait pas accepté de faire de l'épandage de ces boues de papetières là sans avoir d'analyse de ces boues-là. Alors, il y a des analyses et du ministère de l'Environnement et des compagnies, qui sont prises.

480

Et puis l'autre impact positif environnemental intéressant, c'est que ça élimine... dans une proportion de 50 % minimum, à aller jusqu'à 100 %, il y a des agriculteurs qui ont arrêté totalement d'employer des fertilisations chimiques suite à des épandages de boues.

485

490

Alors, c'est une vue globale. En fin de compte, si on regarde la boue papetière elle-même, c'est sûr que si on l'entrepose dans un endroit et qu'on la laisse là, c'est peut-être à court terme un bon moyen d'en disposer. Mais moi, je pense justement qu'à moyen terme, la façon d'en disposer en les épandant sur des sols, ça a des aspects positifs intéressants pour l'agriculteur tout de suite, parce qu'il a plus de récolte puis moins de fertilisation chimique, mais à long terme, il semblerait que ça a des...

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

495        À partir de cette expérience, parce que vous dites que vous vous appuyez sur l'expérience vécue ici, en région...

**M. MICHEL LAHAIE :**

500        Trois ans, oui.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

505        ... trois ans, est-ce que ça ne serait pas pertinent, à votre avis, de peut-être confier une recherche plus poussée de la prospective à des gens de l'Université du Québec ici, par exemple, qui pourraient...

**M. MICHEL LAHAIE :**

510        Nous autres, on invite toutes les personnes qui peuvent être intéressées à suivre l'expérience. C'est parce qu'eux autres aussi, ils sont un peu à court de moyens. J'ai comme l'impression que ces expériences-là sont plus avancées de quelques années dans d'autres secteurs du Québec et ils attendent plus d'avoir des résultats des endroits où les expériences sont plus avancées. Parce que tout le monde est à court de budget de nos jours, alors ils n'ont 515 pas l'air d'avoir le moyen nécessaire.

520        En tout cas, nous autres, comme Conseil de l'environnement, c'est sûr... moi, j'ai une expérience d'agriculteur. J'ai été quarante ans de temps agriculteur. Alors, je sais un peu qu'est-ce que ça peut donner, c'est bien certain. C'est sûr qu'un des inconvénients de ces boues-là, c'est un peu comme le fumier de porc, le lisier de porc, ça sent très mauvais. Alors, c'est certain qu'on a eu des protestations de la part de certaines personnes qui étaient situées pas trop loin de cet endroit-là.

525        Mais à part de ça, c'est supérieur aux fertilisations chimiques selon les analyses qu'on a pour les inconvénients. Parce que si on emploie trop de nitrate d'ammoniac ou des choses comme ça pour obtenir des bonnes récoltes, on se ramasse aussi avec des problèmes.

**LE PRÉSIDENT :**

530        Monsieur Genest.

535 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Monsieur Lahaie, les dépôts en tranchée à la surface d'un esker, il y en a combien dans la région?

540 **M. MICHEL LAHAIE :**

67.

545 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

67. Et...

550 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a 67 dépôts en tranchée tout court ou 67 dépôts en tranchée reliés à des eskers?

555 **M. MICHEL LAHAIE :**

Bien, c'est que l'ancienne formule, ils appelaient ça des sites par atténuation. Alors, ils sont à peu près tous dans des eskers. Parce que c'était le principe de faire sécher - excusez-moi l'expression - de faire sécher les matières résiduelles. Là, ça a été changé totalement. Là, ils les entreposent. Dans les nouveaux sites, ils les entreposent dans la glaise. Mais actuellement, les 67 sites sont...

560 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Sont dans le sable.

565 **M. MICHEL LAHAIE :**

... sur recommandation antérieure du ministère de l'Environnement, dans des eskers ou des endroits sablonneux.

570 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui, alors qu'actuellement, on recherche l'argile ou des membranes d'imperméabilisation. C'est une menace très importante. Votre recommandation, qui m'apparaît un peu timide, m'étonne. Je me disais, un conseil régional de l'environnement normalement a des recommandations avec plus de dents pour ce genre de menace là.

**M. MICHEL LAHAIE :**

575        Je peux vous expliquer l'apparente timidité de la recommandation. C'est que ce comité du CRDAT là avait été justement imposé par le ministre de l'Environnement Cliche, il y a quelques années de ça, pour régler le problème des dépôts en tranchée et de la mauvaise disposition des matières résiduelles domestiques en Abitibi-Témiscamingue. Et la conclusion d'une partie de ce comité-là - je siégeais dessus, j'en étais à mes premières armes comme 580 président de CRE - c'est que les représentants des municipalités qui étaient là, ils ont dit: «Bien, écoute, le gouvernement, s'il veut qu'on fasse quelque chose avec ça, qu'il sorte une loi puis qu'il nous l'impose. Puis après ça, on va le faire.»

585        Mais moi, je reviendrais quand même avec ce comité-là, parce que je crois que ce qu'on pourrait réussir à faire comme conviction des gens autour de la table se ferait mieux que par imposition d'une loi. Moi, j'ai toujours vu des gens réaliser mieux des choses quand ils sont convaincus que ça aurait de l'allure qu'ils le fassent que quand il y a quelqu'un qui vous arrive puis qui dit: «Tu vas faire ça.» L'idée du comité, c'est celle-là.

590        Puis nous autres, on n'a pas été plus loin dans d'autres recommandations parce que, justement, on ne sait pas ce que va être la prochaine politique du ministère de l'Environnement. Alors, c'est bien certain que cette politique-là est supposée de sortir de façon imminente. Puis quand elle sera sortie, on verra ce qu'il va y avoir vraiment sur la table. On verra la façon dont 595 les règlements vont avoir été posés. Parce que c'est encore une autre affaire, déposer une politique, c'est une chose; sortir la réglementation, des fois, ça, c'est une autre chose. Et puis là, à ce moment-là, on fera des recommandations là-dessus.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

600        C'est ça que j'allais dire. La ministre a déjà annoncé un plan d'action sur les matières résiduelles et il y a un projet de loi qui a été analysé en Commission parlementaire. Mais peut-être que le milieu pourrait aller plus vite, compte tenu de la fragilité des eskers et compte tenu de la menace importante que ces dépôts en tranchée là constituent pour les eskers.

605        **M. MICHEL LAHAIE :**

610        On ne l'a pas mentionné dans notre mémoire, mais on a un colloque, le 13 novembre, sur la gestion des matières résiduelles en Abitibi-Témiscamingue. Et puis on essaie d'attirer le plus possible de décideurs au niveau de ce colloque-là. On a mis un de nos posters à l'entrée, ici, avec l'autorisation de votre monde.

615        C'est sûr que je comprends que vous trouvez que le langage du CRE est peut-être trop neutre dans ce sujet-là.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Ah! bien, moi, je n'ai pas à l'évaluer. Je pose la question.

**M. MICHEL LAHAIE :**

620

Non, non, mais je comprends que vous ressentiez ça comme ça, mais c'est volontaire. C'est que nous autres, on pense que ce problème-là n'a pas besoin d'être plus dramatisé qui ne l'est actuellement. On essaie de faire appel à la raison.

625

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Il est assez dramatique, qu'il n'a pas besoin d'être dramatisé.

**M. MICHEL LAHAIE :**

630

Oui, oui, il n'a pas besoin de l'être. Moi, ce que je véhicule en tout cas comme langage actuellement, c'est que je compare ça aux parcs à résidus miniers, qui nous ont été laissés par des gens qui n'étaient pas conscients des dommages que ça pouvait faire. Mais les parcs à résidus domestiques, qui sont dans les eskers actuellement, au nombre de 67, on est 635 conscients de ce que ça peut faire.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

640

Mais il y a encore des matières résiduelles qui sont enfouies dans ces tranchées-là?

**M. MICHEL LAHAIE :**

645

Oui, oui. Moi, je suis maire d'une petite municipalité qui s'appelle Belcourt, puis dans ma municipalité, il y a un dépôt en tranchée. Mais là, c'est encore une autre chose dont il faut tenir compte, même si tout le Conseil municipal était d'accord pour fermer le dépôt en tranchée, on fait quoi avec nos matières résiduelles? Et si le coût de nos matières résiduelles devient non comparatif avec d'autres municipalités de l'extérieur, bien, là, le taux de taxation va monter, puis les gens vont déménager dans la municipalité où il y a un dépôt en tranchée.

650

**LE PRÉSIDENT :**

Ils vont déménager le maire.

**M. MICHEL LAHAIE :**

655

Peut-être aussi.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

660                   Non, mais vous pourriez faire comme les Ontariens, envoyer vos déchets en Ontario.

**M. MICHEL LAHAIE :**

665                   Oui. Ça, il y a des municipalités qui pratiquent ça.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

670                   Vous qui avez déjà été dans le domaine agricole, le compostage du fumier, est-ce que vous avez vu des expériences à grande échelle qui fonctionnaient?

**M. MICHEL LAHAIE :**

675                   Bien, on a des fermes qui sont entièrement biologiques, actuellement. Il y a des gens qui se rendent compte qu'en faisant composter du fumier, ils ont beaucoup moins de volumes à transporter, donc beaucoup moins de compaction dans les champs, des meilleurs résultats fertilisants. C'est une question d'habitude.

680                   Je le mentionne aussi dans notre mémoire, c'est qu'il y a des effets marginaux au lisier. C'est que les endroits où on emploie du lisier, il y a plus de mauvaises herbes qui poussent, alors l'utilisation du roundup suit parfois. Ça fait que ça, c'est des éléments qui ne sont peut-être pas assez connus actuellement. Moi, je n'ai pas de recensement sur le nombre de producteurs agricoles qui font du compostage actuellement mais, personnellement, j'en connais plusieurs.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

685                   Puis ça fonctionne?

**M. MICHEL LAHAIE :**

690                   Oui. Les gens qui ont commencé à en faire, en tout cas - puis ça, c'est des expériences plus vieilles que trois, quatre ans, c'est des expériences entre dix et douze ans - les gens qui disent: «Moi, j'aime bien mieux prendre mon «bucket» puis être obligé de le déplacer, puis le faire composter, puis avoir une cinquantaine de voyages de moins à faire dans le champ. Puis t'as un résultat de fertilisation immédiat.» Mais ça, c'est comme le reste, il faut qu'il y ait des mesures incitatives qui soient là. Il faut que le producteur y trouve son compte.

700 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va. Alors merci, monsieur Lahaie. Juste une chose. Il y a beaucoup de recommandations qui en visent d'autres, qui visent les compagnies, qui visent les forestières, qui visent l'UPA, etc. Alors, j'imagine que vous vous chargez de faire parvenir copie de votre mémoire à ces gens-là pour les tenir éveillés?

705 **M. MICHEL LAHAIE :**

710 On fait déjà partie de certains comités consultatifs avec des forestières, des choses comme ça. On a des échanges aussi cordiaux que possible avec ces gens-là. Mais vous savez, dans le domaine du petit industriel, puis du producteur agricole ou des personnes qui ont à jouer avec l'environnement, actuellement, l'environnement, ça devient une bêtise difficile et achalante. Mais on essaie de corriger ça puis on espère y arriver.

715 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, monsieur Lahaie.

720 **M. MICHEL LAHAIE :**

Merci.

725 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'invite les représentants de la MRC Abitibi, s'il vous plaît.

730 **M. MARCEL MASSÉ :**

Bonsoir!

735 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir!

**M. MARCEL MASSÉ :**

Mon nom est Marcel Massé, préfet de la MRC d'Abitibi et je suis aussi maire de Barraute. Nous n'avons pas l'intention de faire la lecture intégrale du mémoire que vous avez déjà reçu et dont vous avez pris connaissance.

**LE PRÉSIDENT :**

740 Oui. Je peux vous demander d'identifier votre collègue?

**M. MARCEL MASSÉ :**

745 Mon collègue est monsieur Michel Roy, directeur général de la MRC d'Abitibi, qui aussi pourra intervenir lors de vos questions et qui vous expliquera la carte qu'il vient de vous déposer, je pense. C'est ça? Alors, il vous expliquera la carte qui vient d'être déposée, suite à la brève intervention que je vais faire.

**LE PRÉSIDENT :**

750 Très bien, parfait.

**M. MARCEL MASSÉ :**

755 Alors, la MRC d'Abitibi a été créée par lettres patentes, le 1er janvier 1983, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Elle succède alors à la Corporation de comté d'Abitibi qui, elle, avait été créée le 22 décembre 1916. C'est la MRC d'Abitibi, soit dit en passant, qui a créé les quatre autres MRC de la région parce qu'elle était le Conseil de comté d'autrefois, voilà.

760 La MRC d'Abitibi est une des cinq MRC de la grande région de l'Abitibi-Témiscamingue. Elle est reliée au sud de la province par la route 117 et elle se situe sur l'axe routier reliant l'Abitibi-Témiscamingue à la Baie James. Elle se compose de dix-sept municipalités, dont seize sont des municipalités rurales et deux territoires non organisés. Elle compte une population de 24 838 habitants et elle couvre 7 947 kilomètres carrés, pour une densité d'environ 3.13 habitants par kilomètre carré. Donc, il y a beaucoup d'espace pour accueillir des nouveaux et des immigrants.

770 La Ville d'Amos, considérée comme le centre économique du territoire, compte à elle seule 55 % de toute la population, alors que la Municipalité de Barraute, avec ses 2 234 habitants, vient en second lieu, laissant une répartition variant entre 169 et 1 145 habitants pour les autres municipalités.

775 La principale responsabilité de la MRC est l'élaboration du schéma d'aménagement, de sa révision et de son application. La MRC est donc en plein processus de révision de son premier schéma et accorde une place importante à la protection de l'eau potable, entre autres.

780 Le territoire de la MRC d'Abitibi est doté d'une formation géomorphologique exceptionnelle. En effet, nous retrouvons la présence d'eskers et de moraines interlobaires, qui sont des sites qui contiennent une importante quantité d'eau potable, de très grandes quantités d'eau de très grande qualité, d'où la nécessité de protéger ces sites de captage d'eau.

Et soit dit en passant, quand on parle de l'aqueduc de la Ville d'Amos, comme l'aqueduc de Barraute, ce sont des eaux qui ne sont nullement traitées, qui vont directement dans les maisons. Il n'y a pas de meilleure qualité d'eau au Québec, ni au Canada. En tout cas, c'est excellent.

Compte tenu de cette formation géomorphologique particulière, la présence de sable et de gravier se retrouve en abondance sur ces sites et il est donc de pratique courante d'y voir l'exploitation de sablières et de gravières. Nous savons que le sable et le gravier sont d'excellents purificateurs d'eau et l'extraction constitue un danger imminent pour la contamination de la nappe phréatique. La MRC d'Abitibi est donc très sensibilisée à ces deux conflits d'utilisation, soit le captage d'eau potable et l'exploitation de sablières et de gravières.

Les mesures de protection. Malgré tous ces efforts consentis par la MRC d'Abitibi, avec les outils à sa disposition, soit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la réalisation de son schéma d'aménagement révisé, nous constatons que peu importe les mesures de contrôle identifiées au schéma d'aménagement, ainsi que dans les règlements d'urbanisme des municipalités, la Loi sur les mines prévaut sur ces instruments de contrôle et plus particulièrement sur les terres du domaine public. Donc, le schéma d'aménagement ou les règlements d'urbanisme des municipalités ne peuvent empêcher le jalonnement et la désignation de claims miniers, l'exploitation, la recherche, la mise en valeur ou l'exploitation de substances minérales et de réservoirs souterrains.

Ce que nous proposons comme solution. Suite aux analyses réalisées dans le cadre de la protection des sources d'approvisionnement en eau potable, le constat suivant s'impose chez nous. Le principal élément problématique se situe au niveau de la Loi sur les mines et c'est sur ça que nous, nous portons actuellement l'importance.

Nous croyons que le jalonnement minier et le bail d'exploitation de substances minérales de surface devrait être soumis à l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, c'est-à-dire au règlement de zonage de lotissement de construction, au schéma d'aménagement et au règlement de contrôle intérimaire, au moins consulter le monde municipal et les MRC avant de faire n'importe quel genre d'exploitation en regard de la Loi des mines sur notre territoire.

Et j'aimerais que monsieur Roy vous explique un petit peu la carte qu'il vient de vous déposer par rapport à la richesse d'eau que nous avons chez nous. Alors, Michel, je te laisse aller.

820 **M. MICHEL ROY :**

820 Ce qu'on n'avait pas réalisé quand on a déposé le mémoire, on avait omis de vous faire parvenir une carte qui démontre les eskers et les moraines interlobaires qui sont situés sur notre territoire. Vous voyez qu'on a trois grands espaces qui couvrent la majeure partie de nos municipalités. Donc, nous croyons qu'il y a une importance capitale que la Loi sur les mines soit modifiée, entre autres pour les sablières, gravières, qui s'y trouvent en grande quantité sur ces sites-là.

830 **LE PRÉSIDENT :**

830 Les traces en brun, c'est quoi, qu'il y a sur la carte?

835 **M. MICHEL ROY :**

835 C'est ça, les traces en brun sont soit des eskers ou des moraines interlobaires sur notre territoire.

840 **M. MARCEL MASSÉ :**

840 C'est notre richesse en eau.

845 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va, merci.

850 **M. MARCEL MASSÉ :**

Maintenant, si vous avez des questions sur le mémoire lui-même, on peut y revenir, mais on ne voulait pas refaire ce soir la lecture intégrale de ce que vous avez déjà.

855 **LE PRÉSIDENT :**

855 Vous avez fait un autre exposé, qui change un peu la dynamique et c'est intéressant. Tout y est.

860 **M. MARCEL MASSÉ :**

860 Non, mais dans notre mémoire, on met l'accent aussi sur le développement minier, les gravières, parce que chez nous, c'est vraiment un problème très sérieux et on aimerait à un moment donné pouvoir intervenir avant même qu'il se fasse de l'exploitation sur ces sites-là.

**LE PRÉSIDENT :**

865 D'accord. Donc, essayons de comprendre. Il y a deux questions que vous soulevez là-dessus et beaucoup d'intervenants sont venus aujourd'hui nous sensibiliser à la question de la Loi sur les mines, en disant: «La Loi sur les mines, pour une municipalité qui veut protéger son esker, la Loi sur les mines semble prévaloir et ça, c'est anormal.»

**M. MARCEL MASSÉ :**

870 C'est ce que nous disons, exact.

**LE PRÉSIDENT :**

875 Deuxièmement, là, vous m'en dites une autre, vous me dites: «Au niveau du jalonnement, au niveau du renouvellement des baux, il faudrait qu'au moins, nous, au niveau des MRC, nous soyons consultés préalablement.» Est-ce que c'est ça?

**M. MARCEL MASSÉ :**

880 Bien, nous, on pense que ce serait tout à fait normal qu'on nous consulte avant d'émettre un permis d'exploitation, de jalonnement, etc., parce qu'il y va de la richesse que nous avons chez nous, qui s'appelle l'eau souterraine, qui est une richesse -- en tout cas, quand on parle de l'eau d'Amos et l'eau de Barraute, ça ne se compare pas au reste.

885 Puis si à un moment donné on la contamine... parce que quand on exploite une sablière ou une gravière, il y en a encore malheureusement qui font l'échange des huiles sur place, à long terme, c'est quoi le danger qui pourrait éventuellement arriver? Puis après ça, qui va payer, sinon la population? Puis comment on va régler le problème par la suite? C'est tout ça qu'il faut penser.

890 **M. MICHEL ROY :**

895 Et la problématique fondamentale qu'on retrouve à partir de nos schémas d'aménagement ou de nos documents complémentaires, c'est qu'on identifie des zones de protection selon la situation des puits de captage d'eau potable et on définit des surfaces où est-ce qu'il devrait y avoir des usages très restreints. Mais même si cela est inscrit dans le schéma d'aménagement, la Loi sur les mines arrive et le ministère des Richesses naturelles, le secteur mines, émet des permis d'exploitation et d'utilisation à autres usages qui sont indiqués dans le schéma d'aménagement, et on n'a aucun mot à dire.

900

LE PRÉSIDENT :

Ils ne vous consultent jamais?

905 M. MICHEL ROY :

Pas du tout.

910 M. MARCEL MASSÉ :

C'est ça qu'on demande, à un moment donné, qu'on ait notre mot à dire.

915 LE PRÉSIDENT :

Puis ils ne vous informent pas non plus?

920 M. MARCEL MASSÉ :

Même pas.

925 M. MICHEL ROY :

On se rend compte que c'est sur place, c'est en train de se réaliser.

930 M. MARCEL MASSÉ :

Puis ça, c'est une grosse lacune pour les MRC de chez nous. Puis au moins, si on était consultés, je pense qu'à se parler, on pourrait se comprendre. Puis si on nous consultait, à un moment donné, il y aurait peut-être moyen quand même... on ne veut pas nécessairement empêcher l'exploitation, ce n'est pas ça, mais au moins la permettre mais aussi protéger ce qui est capital chez nous.

935 LE PRÉSIDENT :

Sans compter qu'on nous a dit cet après-midi - je ne sais pas si c'est vrai - que normalement, une formation d'esker est une formation de sable et de gravier, et donc n'est pas très propice à du minerai important comme du minerai d'or qu'on retrouve surtout dans de la roche. Est-ce que c'est correct, ça, comme raisonnement? On nous a dit ça cet après-midi.

940 M. MICHEL ROY :

C'est fort possible.

945 **LE PRÉSIDENT :**

Pensez-vous ça?

950 **M. MICHEL ROY :**

C'est fort possible que le taux de métallurgie soit moins évident. Mais ce que nous, on réalise, c'est que les entrepreneurs qui utilisent du sable et du gravier, eux savent que les eskers, c'est une mine d'or.

955 **LE PRÉSIDENT :**

Pour le sable et le gravier.

960 **M. MICHEL ROY :**

Oui.

965 **M. MARCEL MASSÉ :**

Il y a deux sortes d'or: la vraie, puis il y a l'eau.

970 **LE PRÉSIDENT :**

Puis l'eau, d'accord.

975 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Ce serait quoi l'impact sur les exploitants de sable et de gravier?

980 **M. MICHEL ROY :**

Nous, on croit qu'on peut identifier à quel endroit sont situés les puits de captage d'eau potable et s'asseoir avec les utilisateurs de sablières, gravières, on est convaincu qu'on pourrait trouver un site sur des dépôts de surface qui ne sont pas utilisés à des fins de captage d'eau potable. Ils pourraient aussi bien rentabiliser leurs industries mais ne pas les concentrer où est-ce qu'il y a un puits de captage.

985 **LE PRÉSIDENT :**

Puis avec des conditions d'opération aussi, bien sûr.

**M. MICHEL ROY :**

990                   Tout à fait, tout à fait.

**M. MARCEL MASSÉ :**

Il y a moyen de cohabiter. Maintenant, faut-il pouvoir se parler avant d'autoriser.

995                   **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Mais est-ce que les sites où il n'y a pas de captage, c'est des sites qui ont quand même un potentiel...

1000                   **M. MICHEL ROY :**

Tout à fait.

1005                   **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

... aussi important que ceux où il y a des capteurs?

1010                   **M. MICHEL ROY :**

Oui, tout à fait.

1015                   **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Donc, si on regardait les choses au plan objectif, idéalement, il ne devrait pas y avoir d'exploitation de sablières ni de gravières aux endroits où il y a des eskers.

1020                   **M. MICHEL ROY :**

Idéalement. Si on peut débuter par les soustraire où est-ce qu'il y a des puits de captage, ce serait déjà, je pense, un grand pas.

**M. MARCEL MASSÉ :**

Un grand pas.

1025 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et est-ce que vous avez déjà discuté avec eux de ces solutions-là, avec les exploitants?

1030 **M. MICHEL ROY :**

Oui.

1035 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Ils sont ouverts?

1040 **M. MICHEL ROY :**

Tant que la loi leur permet de faire...

1045 **M. MARCEL MASSÉ :**

Tant que la loi leur dit qu'ils sont rois et maîtres, puis que cette loi prédomine tout, bien, là, c'est difficile de dialoguer avec ces gens-là. Mais le jour où ils devront venir nous consulter, qu'on devra s'asseoir, je pense qu'il y a moyen de cohabiter et de satisfaire les parties.

1050 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Ça change les règles du jeu, oui, effectivement.

1055 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Une petite vérification. À la page 3 de votre mémoire, celui que vous nous avez déposé, à l'élément 3.2, vous parlez de la Municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana. Vous dites qu'avec la Municipalité, vous avez fait, en 90, des pressions auprès du ministère des Richesses naturelles pour une étude hydrogéologique dans le secteur des sablières et gravières du rang 8. Est-ce que cette étude-là a été faite par des gens du Ministère ou par une firme privée? Savez-vous?

1060 **M. MICHEL ROY :**

Par des gens du Ministère.

1065 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Des gens du Ministère.

**M. MICHEL ROY :**

1070 Nous, on avait des indices qui nous laissaient croire que les utilisateurs des sites, des gravières, avaient atteint la nappe phréatique. Donc, on a sonné la cloche d'alarme. Il y a eu des études de faites par ledit ministère. Il y a eu des piézomètres qui ont été installés. Il y a eu de la surveillance sur un certain temps. Et cela a démontré qu'entre la couche de gravier, il y avait une certaine épaisseur de glaise qui venait protéger le dessous, la partie la plus importante de l'esker. Donc, il n'y avait pas risque imminent de contamination.

1075

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1080 Et c'est pour ça, dites-vous, qu'aucune disposition n'avait été retenue par le gouvernement.

1085

**M. MICHEL ROY :**

Voilà.

1090

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et pourriez-vous aussi me démêler -- bon, là, dans ce cas particulier, il s'agissait de l'usine d'embouteillage d'eau Périgny qu'on retrouve chez le dépanneur à côté, entre autres. Bon, quand il est question d'Eau Vive Harricana, est-ce que c'est cette entreprise-là?

1095

**M. MARCEL MASSÉ :**

Ce n'est pas la même.

1100

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Non? Alors, démêlez-moi donc ça.

1105

**M. MARCEL MASSÉ :**

Non, c'est une autre entreprise. C'est d'autres investisseurs, puis c'est une autre entreprise qui... c'est sur le même esker, par contre.

1110

**M. MICHEL ROY :**

Qui sont situées à peu près à deux kilomètres de distance.

**M. MARCEL MASSÉ :**

C'est ça, c'est sur le même esker.

**Mme GISELÉ GALLICHAN, commissaire :**

1115                   Et ça, c'est un projet plus récent, Eau Vive Harricana?

**M. MARCEL MASSÉ :**

1120                   Oui, oui, c'est un projet assez récent, intéressant, mais, en tout cas, les études démontrent actuellement qu'il y a un potentiel qui ne met pas en péril la nappe.

**Mme GISELÉ GALLICHAN, commissaire :**

1125                   Bon. Alors, il y en a donc deux. Je croyais qu'il y en avait rien qu'une, que c'était la même.

**M. MARCEL MASSÉ :**

Non, c'est deux choses différentes.

1130                   **M. MICHEL ROY :**

1135                   Il y en a une existante qui est en fonction et Eau Vive Harricana est en voie de réalisation.

**Mme GISELÉ GALLICHAN, commissaire :**

Parfait.

1140                   **LE PRÉSIDENT :**

Dites-moi, messieurs, par rapport à une suggestion qu'on nous fait beaucoup ici de déclarer les eaux souterraines «bien patrimonial» et de soumettre leur exploitation à une redevance, quelle est votre réaction là-dessus?

1145                   **M. MICHEL ROY :**

On ne demande pas mieux.

1150 **M. MARCEL MASSÉ :**

Ça dépend à qui va la redevance. Si elle va au gouvernement, on va peut-être s'objecter. Si elle va aux MRC, aux municipalités, on va peut-être dire: «Oui, ça a bien du bon sens.»

1155 **LE PRÉSIDENT :**

Si elle va «fifty-fifty» ?

1160 **M. MARCEL MASSÉ :**

Pourquoi irait-elle «fifty-fifty» ?

**LE PRÉSIDENT :**

1165 J'essaie de voir.

**M. MARCEL MASSÉ :**

1170 Si je peux faire une parenthèse, vous permettez, on a parlé tantôt -- monsieur Lahaie, qui est mon voisin de Municipalité de Belcourt, parlait des lots intramunicipaux. Vous savez qu'en droit de coupe, la région envoie au gouvernement du Québec au-delà de 145 millions \$ cette année. Il en revient environ 70 millions \$ à la région. S'il en revenait un peu plus, combien d'emplois de plus pourrions-nous créer chez nous? C'est tout là la question.

1175 C'est la même chose pour l'eau. Qu'il en aille un certain pourcentage au gouvernement peut-être, fifty-fifty peut-être, mais peut-être qu'en en laissant plus en région, on pourrait faire plus aussi en région. C'est ça le principe.

1180 **LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes un bon négociateur.

**M. MARCEL MASSÉ :**

1185 Je suis un de ceux qui... j'étais président du CRDAT lorsqu'on a négocié l'entente sur les lots et je connais très bien le secteur.

1190 **LE PRÉSIDENT :**

1190        Donc, à priori, l'idée d'une redevance, qui pourrait revenir en partie ou en totalité à la région, vous plaît, à priori.

1195 **M. MARCEL MASSÉ :**

1195        Oui.

1200 **LE PRÉSIDENT :**

1200        Et au plan du principe, le principe de charger pour l'utilisation d'une ressource, comme on le fait pour le bois ou pour d'autres, ça vous semble aussi correct au niveau des principes.

1205 **M. MARCEL MASSÉ :**

1205        J'aimerais ça que vous expliquiez un petit peu plus votre pensée. Je ne voudrais pas...

1210 **LE PRÉSIDENT :**

1210        C'est-à-dire l'idée d'une redevance même sur l'exploitation commerciale de l'eau, au plan des principes, qui fait penser à ce qu'on ramasse pour le droit de coupe, par exemple, comme principe, ça vous semble correct?

1215 **M. MARCEL MASSÉ :**

1215        Quand on parle de droit de coupe, il faut être bien précis. Les droits de coupe sont payés par les industriels en région au gouvernement du Québec. Le monde municipal qui gère les lots épars et les blocs de lots dont faisait allusion tantôt monsieur Lahaie, il n'y a pas de droit de coupe pour permettre quand même la création d'emplois, la revitalisation du monde rural chez nous.

1220 **M. MICHEL ROY :**

1225        Et il ne faudrait pas, par exemple, qu'il y ait la nuance que monsieur Massé apporte, j'imagine, que lorsqu'il y aura un industriel pour faire le commerce de l'eau, pourrait avoir un droit de coupe; lorsqu'une municipalité fait le captage d'eau pour distribuer à ses contribuables, ce serait autre chose. C'est la nuance, là, je pense, qu'il faudrait apporter.

1230 **LE PRÉSIDENT :**

1230        C'est une nuance intéressante.

**M. MARCEL MASSÉ :**

1235 Déjà, nos citoyens paient pour l'approvisionnement en eau potable qu'on leur donne chez nous. Il ne faudrait pas qu'ils paient plus, une redevance encore à la Municipalité et un autre 50 % au gouvernement pour la même chose.

**LE PRÉSIDENT :**

1240 D'accord.

**M. MARCEL MASSÉ :**

1245 On est bien clairs.

**LE PRÉSIDENT :**

1250 Donc, pour vous, il est essentiel que l'eau de boisson pour la communauté, quand elle est prise dans le milieu, qu'elle soit prise dans un lac ou qu'elle soit prise dans une eau souterraine, il faudrait qu'elle reste gratuite.

**M. MARCEL MASSÉ :**

1255 Gratuite, oui. Dans ce sens-là, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1260 Dans ce sens-là. C'est entendu que quand vous la prenez dans la rivière, elle est gratuite au niveau de l'eau elle-même, mais vous êtes obligés de la traiter après ça. Et ça c'est un coût.

**M. MARCEL MASSÉ :**

1265 On s'entend bien, gratuite veut dire dans la gestion possible de la municipalité locale.

**LE PRÉSIDENT :**

1270 D'accord, parfait. Merci, monsieur Massé.

**M. MARCEL MASSÉ :**

On vous remercie beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

1275

Alors, monsieur Rankin, s'il vous plaît, du Conseil de la Première Nation Abitibiwinni.

**M. JEAN-PAUL RANKIN :**

1280

Madame Gallichan, monsieur Genest, Beauchamp, c'est avec plaisir que ce soir, d'abord je tiens à vous remercier du privilège que vous m'accordez pour m'exprimer ce soir. Je suis représentant du Conseil de bande d'Abitibiwinni.

1285

Ça s'intitule «Harricana: route vers la Baie James». Ce cours d'eau là a été considéré par les Algonquins comme la route vers la Baie James qui a été productif en espèces aquatiques et animales. Je ne vous ferai pas la lecture. Je vais en sauter des...

**LE PRÉSIDENT :**

1290

Parfait, comme vous voulez.

**M. JEAN-PAUL RANKIN :**

1295

Mon nom, c'est Jean-Paul Rankin. Je suis domicilié à Pikogan. Pikogan est une communauté qui est située à proximité de la Ville d'Amos, avec une population à peu près de 500 personnes, dont 700 à peu près qui vivent à l'extérieur. Depuis des milliers d'années maintenant, les Algonquins empruntent la route de la rivière Harricana pour se rendre sur les terres de chasse.

1300

Laissez-nous un peu m'exprimer selon mes paroles à moi, parce que je n'aime pas faire la lecture.

**LE PRÉSIDENT :**

1305

D'accord, pas de problème.

**M. JEAN-PAUL RANKIN :**

1310

C'est que mes ancêtres, mes grands-parents, mes parents, mon père et moi-même empruntons encore cette route-là pour aller sur les terrains de trappe. Et l'eau a été fondamentalement une des survies que le Créateur nous a données. De là est venue la survie de toute notre génération. On a vécu de pêcherie, etc., de chasse, tout, tout, tout. Puis une des qualités de la rivière Harricana, c'est une des plus belles rivières, je crois, que le Québec puisse se douter, au point de vue de richesses naturelles, etc., de longueur.

1315

En 1953, le Conseil de la Première nation Abitibiwinni a fait l'acquisition des lots 21, 23 du Dalquier, qui est aujourd'hui Pikogan. Pikogan est située environ à 500 mètres du rivage de

la rivière Harricana. Pikogan a toujours continué à pratiquer ce qu'on appelle, nous, la pêche traditionnelle à cet endroit de la Ville d'Amos, qui est l'Harricana.

1320

Mais si on regarde toute l'histoire de Pikogan, avec l'arrivée du pensionnat indien, que les Autochtones sont devenus sédentaires, parce qu'auparavant ils étaient nomades, on couvrait toute, toute, toute la région de l'Abitibi, lac Abitibi, la rivière Wawagosic, jusqu'au territoire des Cris, on a toujours pratiqué la pêche puis la coutume traditionnelle. À partir du pensionnat, on est devenu sédentaires. Puis la preuve qu'on a toujours sillonné la rivière Harricana, ce sont les cimetières que vous retrouvez tout au long des rivages de la rivière Harricana. Puis la rivière Harricana, ça, c'est la route vers la Baie James.

1325

Quand on parle de la Baie James, on a dû avec les barrages hydroélectriques inonder nos cimetières. Je crois qu'un être humain ne peut pas faire ça à un autre humain, dans quoi il y a eu vraiment l'amour puis le respect de soi. Le réseau hydroélectrique a inondé tous les cimetières entiers. Depuis 1984, Pikogan s'est munie d'un...

1330

1335

Vous me le dites si je passe le dix minutes, je vais accélérer.

1340

Depuis 84, Pikogan traite les eaux usées de la population de Pikogan. On n'a pas rejeté nos eaux usées, on les a traitées, alors qu'Amos, ça fait seulement que depuis deux ans qu'ils le font. Ça fait que le poisson pour nous autres n'est plus comestible. En tant que personne humaine, je n'irais pas te donner de la viande avariée. J'aurais plus de respect que ça. Alors Pikogan, lui, depuis 84 le fait avec une population de 500 membres. Puis la Ville d'Amos, qui est au-delà peut-être de 6 000, juste en deux ans le faisait.

1345

Pour nous, ça a toujours été un aspect primordial de sauvegarder la rivière Harricana à l'état naturel que le Créateur nous l'a donnée. Parce que le Créateur ne nous a pas donné une rivière pour la polluer. Il nous a donné une rivière avec toutes les ressources naturelles qu'il y avait pour pouvoir nourrir toute la population qui était autour de la rivière Harricana.

1350

Je pourrais en rajouter, en rajouter. Quand on regarde Pikogan qui se prend en main au niveau écotouristique, on a pris la rivière Harricana pour descendre je ne dirais pas nos usagers, mais nos visiteurs, que ce soit de France, pour qu'on puisse leur montrer où sont passés puis où ont vécu les Autochtones, aujourd'hui, on remarque que la Ville d'Amos s'apprête à faire un site d'enfouissement pour les déchets sur les bords de la rivière Harricana. Comment nous, en tant qu'Autochtones, respectueux de la nature, pouvons accepter ça? On ne peut pas l'accepter. Puis c'est un peu avec rage dans notre cœur qu'on voit ça s'établir, puis que... en tout cas, du moins, on voudrait arrêter ça avec votre Commission, bien entendu, avec l'aide de votre Commission.

1355

Voilà, c'est pas mal tout ce que le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni voulait déposer en mémoire.

1360

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, je voudrais vous dire deux choses. Premièrement, merci. On va vous poser quelques questions, mais merci de votre présence.

1365

Je vous signale une chose. Notre commission, nous, c'est sur le problème général de l'eau et le projet dont vous parlez est aussi soumis à une audience publique, qui va être tenue par une autre commission. Alors, le projet dont vous parlez, le projet d'enfouissement, il est soumis à une procédure d'audience et c'est d'autres personnes du même bureau - nous, on est du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement - qui vont venir dans la région et qui vont permettre aux gens comme vous de venir poser des questions d'abord et ensuite de déposer un mémoire.

1375

Donc, juste pour vous dire que ce n'est pas juste un «one shot deal». Vous allez avoir deux occasions de redire les choses essentielles. Puis des fois, ça peut être confondant. Quand le BAPE va deux fois de file dans la même région sur deux objets différents, des fois, on a de la misère à bien distinguer l'un de l'autre.

**M. JEAN-PAUL RANKIN :**

1380

En bon Québécois, on dit ça, je fais partie des deux comités, j'ai dit: «Je vais leur soumettre ça à cette audience-là. Puis la deuxième fois, bien là, on donnera le coup de grâce.»

**LE PRÉSIDENT :**

1385

C'est ça, excellent. Alors, aujourd'hui, c'est la gauche; la droite va venir la prochaine fois.

**M. JEAN-PAUL RANKIN :**

1390

Apparemment que ça marche.

**LE PRÉSIDENT :**

1395

Écoutez bien, une chose, par exemple, qui est très importante au plan de la procédure, quand vous allez aller à l'autre commission, il y a deux étapes. Et la première étape, c'est celle où on pose des questions et c'est souvent celle qui est la plus fructueuse. Parce que là, on fait sortir de l'information, on pose des questions et là, les gens sont là pour répondre aux questions. Et donc, vous pouvez là-dessus avoir beaucoup d'informations, si vous vous présentez à la première partie de l'audience. La deuxième partie de l'audience, qui a lieu à peu près trois semaines plus tard, c'est pour les mémoires.

Est-ce que ça va pour ça?

1405

**M. JEAN-PAUL RANKIN :**

Ça va là-dessus.

## LE PRÉSIDENT :

1410

Bon, maintenant, on va vous poser des questions.

## M. JEAN-PAUL RANKIN :

1415

Est-ce que nous, on peut poser des questions à la première audience?

## LE PRÉSIDENT :

Ici, non.

M. JEFAN-PAUL RANKIN

1420

À Amos ou...

1425

## LE PRÉSIDENT :

À Amos, pour le projet sur l'Harricana, oui.

M. JEAN-PAUL RANKIN :

1430

Qui?

## LE PRÉSIDENT :

1435

N'importe quelle personne du Québec a le droit d'aller poser des questions.

M. JEAN-PAUL RANKIN :

Je vous remercie beaucoup.

## LE PRÉSIDENT :

Ça marche? Au moins, ça, c'est clair. Maintenant, écoutez, parlez-moi juste un petit peu de votre peuple. Vous êtes les Abitibiwinnis. Vous les appelez les Algonquins. Ce n'est pas des Montagnais? Moi, je pensais qu'on était plutôt sur le territoire montagnais. Alors, je ne veux pas vous confondre.

M. JEAN-PAUL RANKIN :

1450                   Non. Nous, on est le peuple le plus pacifique qu'il n'y a jamais eu, apparemment, en tout cas d'après l'Histoire du Canada. Si je retiens de l'Histoire du Canada, il reste seulement les deux couvertures, ça fait que...

**LE PRÉSIDENT :**

1455                   Vous avez retenu quasiment autant que moi! Vous me dites que l'Harricana était la route pour l'eau chez vous, essentiellement?

**M. JEAN-PAUL RANKIN :**

1460                   Ça a été la route vers...

**LE PRÉSIDENT :**

1465                   La Baie James.

**M. JEAN-PAUL RANKIN :**

1470                   ... la Baie James. Ça a été la route vers la Baie James. Nous, ce qu'on dit aujourd'hui, c'est que si on veut garder les ressources naturelles, on dit au gouvernement d'arrêter de créer leurs barrages, leur système électrique qu'il y en a plus qu'à revendre. Ils peuvent en revendre au monde entier s'ils veulent, mais s'il vous plaît, qu'ils laissent la Baie James, puis qu'ils nous laissent surtout nos personnes défunteres enterrées dans leur cimetière, arrêter de les inonder. Je crois qu'une fois morts, on n'a pas besoin de les noyer une autre fois.

1475                   **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1480                   Pour préciser, est-ce qu'on doit comprendre que présentement ces cimetières dont vous nous parlez, qui, de ce que je comprends, sont le long de la rivière Harricana, sont inondés?

1480 **M. JEAN-PAUL RANKIN :**

Harricana qui s'échelonne jusqu'à la Baie James.

1485 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et ce sont les barrages d'autres rivières qui créent cela ou ce sont des barrages sur Harricana?

1490 **M. JEAN-PAUL RANKIN :**

Ce sont des barrages hydroélectriques d'Hydro-Québec qui ont carrément avec le projet La Grande...

1495 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

C'est ça, La Grande, d'accord.

1500 **M. JEAN-PAUL RANKIN :**

... qui ont inondé toute toute une parcelle de tous les terrains où étaient ensevelis nos ancêtres. Alors, je pense que ça a été un manque de... ils n'ont pas été gentlemen.

1505 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Donc, on doit comprendre, d'après ce que vous nous dites, que les impacts des barrages sur la rivière La Grande ont des répercussions jusque dans le bassin de la rivière Harricana? C'est bien ce que vous avez dit? Non?

1510 **M. JEAN-PAUL RANKIN :**

Dans le bassin Harricana. Non seulement dans le bassin Harricana, mais dans le plus profond de l'être des Algonquins puis des Cris.

1515 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Sur les cimetières, quand j'ai visité Radisson, il n'y a pas longtemps, le guide de l'Hydro nous a montré le Mémorial. Il mentionnait que le Mémorial a été négocié avec les Cris et les autres Amérindiens, probablement les Algonquins, et qu'Hydro leur avait offert soit de déplacer les cimetières ou de les inonder. Il semble que les Amérindiens ont décidé d'accepter qu'ils soient inondés. Et sur le Mémorial, c'est marqué quelque chose comme: «À la mémoire de nos frères qui ont vécu sur ce territoire et qui reposent sous les eaux». Et d'après le guide d'Hydro, c'était la volonté des Amérindiens de procéder comme ça.

1525 **M. JEAN-PAUL RANKIN :**

Je vous répondrais à ce moment-là, monsieur Genest, que les décisions ont été prises de haute instance, à ce moment-là, des personnes autres que ma génération à moi. Parce que ma génération à moi, ils n'auraient jamais permis de faire un tel acte de cruauté. Ça a été au point de vue monétaire, etc. Là-dessus, je ne veux pas m'avancer, parce que je ne veux pas parler pour les Cris puis pour tous les Algonquins en totalité, mais je vais m'abstenir de répondre à cette question-là.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1535 Sur la rivière Harricana elle-même, vous mentionnez, si je comprends bien, qu'actuellement la pêche traditionnelle n'est plus possible parce que le poisson n'est plus comestible, mais que vous pratiquez des activités d'écotourisme.

1540 **M. JEAN-PAUL RANKIN :**

Effectivement.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1545 Ça veut dire que votre communauté offre des activités d'écotourisme. Ça consiste en quoi? C'est des randonnées de canot sur la rivière?

1550 **M. JEAN-PAUL RANKIN :**

C'est des randonnées de canot qu'on fait à partir de Pikogan, où est-ce qu'on conduit les personnes, où est-ce qu'on fait tous les portages, où est-ce que vraiment le chemin, là, où est-ce que nos ancêtres ont passé. Là, on est rendu l'autre bord de la mine Salbaie. Est-ce que ça te dit quelque chose si je te dis la mine Salbaie?

1555 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui.

1560 **M. JEAN-PAUL RANKIN :**

On est rendu l'autre bord de ça. On est rendu l'autre bord de la rivière Plamondon.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1565 Ça fait une belle descente.

**M. JEAN-PAUL RANKIN :**

1570           Ça fait une très belle descente, oui.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1575           Mais est-ce que vous faites de la pêche aussi avec les touristes?

**M. JEAN-PAUL RANKIN :**

1580           On fait de la pêche. On ne leur montre pas à mettre des filets. Ça, c'est pour nous autres ça.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1585           Quand vous parlez de pêche traditionnelle, c'est avec des filets?

**M. JEAN-PAUL RANKIN :**

1590           Avec des filets, oui. On va pour notre famille. D'accord? Si ma famille, si j'ai un campement, puis j'ai besoin de cinq dorés, trois brochets, les autres, je vais les remettre à l'eau. Je vais prendre uniquement pour ma survie.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1595           Ça veut dire qu'il y a du doré puis du brochet que vous mangez dans la rivière Harricana?

**M. JEAN-PAUL RANKIN :**

1600           Pour l'instant, non. Là, je parle quand on est au lac Abitibi.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1605           La rivière, qu'est-ce que vous pensez qui pourrait être fait pour lui redonner sa pureté d'origine?

1605 **M. JEAN-PAUL RANKIN :**

En faisant justement comme nous on a toujours fait, l'épuration des eaux usées.

1610 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Amos, ils le font maintenant, depuis...

1615 **M. JEAN-PAUL RANKIN :**

Amos, ils le font apparemment depuis deux ans. Nous, on le fait depuis 84.

1620 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Félicitations!

1625 **M. JEAN-PAUL RANKIN :**

Merci. Ce n'est pas qu'on est plus fins que l'autre, sauf qu'on y a pensé avant. La chose que je pourrais vous dire là-dessus, c'est qu'en Québécois, vous, vous dites: «Mange de la marde!» Nous autres, on ne veut pas dire ça.

1630 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Nous autres, on ne dit jamais ça, vous savez!

1635 **M. JEAN-PAUL RANKIN :**

Nous autres, on dit: «Mangez du poisson, mais mangez pas ce qui provient d'ici, proche.»

1640 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Il faut se rendre au lac pour avoir du brochet qui est...

1645 **M. JEAN-PAUL RANKIN :**

Même pas au lac Obalski. Au lac Obalski, je vous conseillerais de même pas en consommer, pas pour l'instant en tout cas. Nous, on est en haut du 49e parallèle. En haut du 49e parallèle, on a du poisson qu'on prend dans les filets puis qui ont des bobos. Ça veut dire que déjà là, ils sont atteints.

Est-ce que ça a répondu?

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1650 Oui, ça répond, merci beaucoup.

**M. JEAN-PAUL RANKIN :**

1655 C'est moi qui vous remercie beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

1660 Alors, monsieur Rankin, merci beaucoup de votre présence. Et j'espère qu'ils vous retrouveront aussi à l'autre audience pour le projet de site. Je suis certain.

**M. JEAN-PAUL RANKIN :**

1665 Je suis certain que je vais y être.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

1670 Alors, pause santé jusqu'à 9 h 05, s'il vous plaît. Et on se retrouvera pour la Fédération de l'UPA.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

\*\*\*\*\*

(REPRISE DE LA SÉANCE)

1675 **LE PRÉSIDENT :**

J'invite les représentants de la Fédération de l'UPA de l'Abitibi-Témiscamingue, s'il vous plaît. Bonsoir, messieurs!

1680 **M. MICHEL TREMBLAY :**

1685 Bonsoir! Moi, mon nom, c'est Michel Tremblay, premier vice-président de la Fédération de l'UPA. Et je suis accompagné de Jean-François Turcotte, qui est comme aménagiste responsable de l'aménagement du territoire au niveau de la Fédération de l'UPA.

1690 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, bienvenue. Et je vous invite à présenter votre rapport, il n'est pas très long.

1695 **M. MICHEL TREMBLAY :**

C'est ça, il n'est pas très long.

1700 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous préférez le lire, il n'y a pas de problème.

1705 **M. MICHEL TREMBLAY :**

Oui. Je vais peut-être en couper des bouts.

1710 **LE PRÉSIDENT :**

1715 Et puis après ça, on vous posera quelques questions pour bien voir ce que vous voulez signaler.

1720 **M. MICHEL TREMBLAY :**

Il n'y a pas de problème. La Confédération de l'UPA déposera à la Commission sur la gestion de l'eau au Québec son mémoire sur la gestion de l'eau au Québec, afin de présenter les préoccupations des producteurs et productrices agricoles de l'ensemble du Québec. La Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue, qui a d'ailleurs participé à son élaboration, endosse les commentaires et les préoccupations soulevés dans le mémoire de la Confédération.

1725 Nous nous présentons aujourd'hui devant la Commission afin d'insister sur une problématique importante aux yeux des producteurs et productrices agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue, c'est-à-dire la gestion des cours d'eau municipaux en milieu agricole. Même si nous insistons sur cet aspect, les producteurs et productrices agricoles partagent les mêmes inquiétudes soulevées dans le mémoire de la Confédération de l'UPA.

1730 La Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue est une association agricole constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels. Fondée en 1969, elle se compose de 10 syndicats de base et de 6 syndicats spécialisés. Elle regroupe 756 entreprises agricoles réparties sur les territoires des cinq MRC de la région et celles du territoire de la Baie James. La Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue a pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts des producteurs de la région.

On va parler de l'agriculture en Abitibi-Témiscamingue. L'Abitibi-Témiscamingue, comme nous venons de le mentionner, compte 756 entreprises agricoles qui cultivent 80 352

hectares de terres. La majorité de ces entreprises tirent principalement leurs revenus de la production animale. Les principales productions de la région sont la production laitière et la production de bovins de boucherie. Les revenus totaux générés par les entreprises agricoles s'élevaient, en 1996, à 71.9 millions \$. L'ensemble du secteur fournissait 2 556 emplois, dont 679 étaient saisonniers. La superficie moyenne cultivée par les entreprises de la région est deux fois plus importante que la moyenne provinciale, 90 hectares en région contre 48 en province.

L'Abitibi-Témiscamingue est une région de peuplement récent comparativement aux autres régions. Son industrie agricole est donc très jeune et ses entreprises agricoles sont en phase de développement. La production animale s'est développée de façon extensive en s'adaptant aux conditions biophysiques de la région. L'Abitibi-Témiscamingue possède un potentiel de développement agricole certain, puisqu'on y trouve des sols argileux de bonne qualité et de grandes superficies cultivables toujours disponibles. Cependant, les terres argileuses de la région ont besoin d'être drainées afin d'améliorer le rendement des cultures.

L'agriculture et l'environnement. Comme il est mentionné dans le document «Portrait régional de l'eau, Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec, Abitibi-Témiscamingue» préparé par le ministère de l'Environnement, le bilan agroenvironnemental de la région est relativement positif. Il s'agit d'un bilan positif comparativement aux problématiques industrielles régionales, mais également comparativement aux régions du sud de la province. Un des indicateurs de ce bilan positif est que les sols de la région sont pauvres en éléments nutritifs, tels que l'azote et le phosphore.

Les actions environnementales des producteurs. Malgré un bilan agroenvironnemental plutôt positif, les producteurs et productrices de la région sont conscients que certaines de leurs activités engendrent des impacts sur l'environnement. Ils ont donc entrepris une série d'actions qui visent une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Voici donc quelques exemples:

tout d'abord, un taux de participation de 94 % au portrait agroenvironnemental en région et de 88 % pour l'ensemble de la province;

embauche par l'UPA régionale d'une agente en agroenvironnement afin de favoriser l'adoption des pratiques à la ferme plus respectueuses de l'environnement;

puis participation de 105 producteurs aux trois clubs-conseils en agroenvironnement de la région;

aussi une inscription massive des producteurs pour se conformer au règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole.

La réglementation environnementale. Les entreprises agricoles sont soumises au règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole adopté en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, dont les dispositions visent à réduire l'impact sur l'environnement des

1775 entreprises agricoles par: une meilleure gestion des déjections animales, notamment par des structures d'entreposage étanches;

la réalisation d'un plan agroenvironnemental de fertilisation qui détermine les doses de fertilisants à appliquer afin d'éviter la surfertilisation des sols et le ruissellement des excédents dans les cours d'eau;

1780 des distances à respecter vis-à-vis les cours d'eau lors de l'épandage des fertilisants et des déjections animales;

1785 des distances séparatrices à respecter entre les cours d'eau et les installations d'élevage, ainsi que des structures d'entreposage des déjections animales.

1790 Également, la Politique sur la protection des rives et du littoral prévoit une distance des cours d'eau à respecter par les producteurs et productrices agricoles où ils ne pourront travailler le sol. Cette mesure permet d'assurer la stabilité des rives face à l'érosion et d'agir comme zone tampon aux fertilisants.

Enfin, le gouvernement doit dévoiler un code de gestion des pesticides dont les dispositions devraient prévenir la pollution de l'eau par les pesticides.

1795 Le projet de drainage. L'Abitibi-Témiscamingue possède d'excellentes terres agricoles composées en grande partie d'argile. Cependant, l'imperméabilité de ces sols demande un bon drainage afin de dégager de meilleurs rendements agricoles. À l'époque où les entreprises agricoles et le gouvernement du Québec investissaient massivement dans le drainage des terres agricoles du sud de la province, ici, en Abitibi-Témiscamingue, notre jeune agriculture concentrat ses efforts à bâtir son cheptel animal et ses bâtiments.

1805 Depuis 1997, les divers intervenants de la région ont convenu d'accorder la priorité au drainage afin d'améliorer le rendement des terres, augmenter la superficie de céréales en culture et réduire les coûts en alimentation des animaux et en ajoutant des intrants. Ainsi, un fonds d'aide régionale a été constitué pour soutenir les entreprises agricoles qui souhaitent drainer leurs terres.

1810 Au cours des deux dernières années, environ 3 000 hectares de terres agricoles ont été drainées grâce à ce programme. Les 227 entreprises participantes totalisent des investissements de 2.4 millions \$.

1815 La gestion des cours d'eau municipaux. Il y a quelques années, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a supprimé son programme de gestion des cours d'eau municipaux en milieu agricole. La responsabilité des cours d'eau relève dorénavant des municipalités. En effet, les travaux dirigés par le Ministère étaient autorisés par les municipalités en vertu du Code municipal. Les municipalités se retrouvent donc avec une

responsabilité additionnelle. De plus, le Code municipal compte une multitude d'articles qui portent sur la gestion des cours d'eau, ce qui complique l'intervention des municipalités.

1820 La problématique. La nouveauté de cette responsabilité et la complexité des dispositions du Code municipal font en sorte que le traitement des demandes de travaux sur les cours d'eau, sous juridiction municipale, est long et laborieux.

1825 Dans le contexte où les producteurs et productrices agricoles de la région ont accès à un programme d'aide au drainage des terres agricoles, cette problématique s'en trouve accentuée. Pour que le drainage soit efficace, il faut assurer une sortie aux eaux provenant des terres drainées et certains cours d'eau sont inadéquats. Une augmentation du drainage entraîne une demande plus forte en travaux à effectuer par les municipalités.

1830 Les demandes de la Fédération. En fonction de cette problématique, la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue demande au gouvernement, dans le cadre de sa future politique sur la gestion de l'eau: premièrement, que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec reprenne la gestion des cours d'eau municipaux à des fins d'hydraulique agricole ou, à tout le moins, juge de la pertinence de certains travaux à des fins agricoles et de la qualité de ceux-ci.

1840 Deux, que dans l'éventualité où le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec ne reprenne pas la gestion des cours d'eau municipaux en milieu agricole, que les municipalités aient les outils nécessaires et adaptés pour la gestion des cours d'eau.

1845 Un autre point, que les différentes dispositions réglementaires et normatives sur la gestion des cours d'eau soient simplifiées de manière à les rendre utilisables par les divers intervenants.

1850 En conclusion, les producteurs et productrices agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue drainent actuellement leurs terres afin d'améliorer leur rendement. Dans certains cas, les cours d'eau qui reçoivent l'eau de drainage des terres doivent être améliorés puisqu'ils sont inadéquats. La responsabilité des travaux dans ces cours d'eau est maintenant sous la responsabilité des municipalités. Cependant, en raison de la nouveauté de cette responsabilité et de la complexité des dispositions réglementaires, les délais sont très longs avant la réalisation des travaux, ce qui ralentit les efforts consentis par les producteurs et les productrices agricoles dans le drainage.

1855 Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, en reprenant la responsabilité des cours d'eau en milieu agricole, pourrait régler cette situation. Également, une simplification des dispositions réglementaires faciliterait le travail des municipalités et accélérerait leurs interventions.

1860        Les producteurs et productrices agricoles sont conscients des impacts de leurs activités sur les cours d'eau. Cependant, ils croient que les diverses dispositions réglementaires et normatives, mises en place par le gouvernement au cours des dernières années, permettent maintenant de contrôler et de réduire ces impacts.

1865        Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1870        Merci, monsieur Tremblay. Si vous permettez, on va essayer de comprendre mieux cette fameuse question du drainage que vous demandez. L'agriculture actuellement dans le coin, elle est essentiellement, si je comprends bien, une agriculture de type extensif et surtout centrée sur l'élevage bovin et l'industrie laitière.

**M. MICHEL TREMBLAY :**

1875        Oui. C'est une grande région, ça fait qu'il y a beaucoup d'espace. On n'a pas eu des concentrations où est-ce que pour obtenir des rendements plus élevés, comme il se fait dans le sud de la province - on parle des régions centrales - où est-ce qu'avec des doses importantes de fertilisants pour augmenter les rendements. Ça a été une agriculture plus extensive vu que le territoire, la région est grande, puis il y avait de l'espace.

**LE PRÉSIDENT :**

1885        Mais la demande de drainage, c'est pour augmenter la surface?

**M. MICHEL TREMBLAY :**

1890        Oui. Bien, c'est pour augmenter la surface... c'est pour améliorer le rendement, parce qu'avec les...

**LE PRÉSIDENT :**

1895        Mais est-ce que le drainage à ce moment-là veut dire aussi une modification du type de culture que vous voulez faire? Est-ce que c'est une transition pour passer de l'élevage laitier vers de la production céréalière, par exemple?

**M. MICHEL TREMBLAY :**

1900        Depuis quelques années, on voit qu'il y a une plus grande superficie en céréales, même des nouvelles cultures, comme le canola, sont venues s'implanter dans les dernières années. Il y a même la culture du maïs qui se fait au Témiscamingue présentement.

**LE PRÉSIDENT :**

1905        Donc, la demande de drainage vient se joindre aussi à une modification du type de production.

**M. MICHEL TREMBLAY :**

1910        Oui, c'est sûr qu'avec la production de céréales, la demande en drainage est plus grande. Parce que si tu veux faire de la céréale, c'est préférable de travailler sur des terrains drainés.

**LE PRÉSIDENT :**

1915        Et est-ce qu'à ce moment-là, la conséquence ultime de ça va aussi amener l'Abitibi à faire usage intensif...

**M. MICHEL TREMBLAY :**

1920        Abitibi-Témiscamingue, excusez.

**LE PRÉSIDENT :**

1925        Excusez, oui, vous avez raison. Ce n'est pas que l'Abitibi, le Témiscamingue est extrêmement important.

1930        Alors, est-ce que ça va amener aussi les problèmes qu'on a plus au sud de surfertilisation et de recours intensif à des engrais, à des fertilisants? J'essaie de voir la réaction à chaîne. Parce qu'au fond, ce n'est pas banal le drainage. Le drainage est en fonction de stratégies, de modification de la production et donc de l'innovation ou de l'implantation de techniques qui, pour l'instant, sont moins utilisées parce que vous êtes en production extensive. Est-ce que je me trompe?

1935 **M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :**

Pour ce qui est des impacts, vous avez fait référence à la fertilisation, tout ça. Les dernières modifications qui sont apparues au cours des dernières années - puis je parle particulièrement du règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole - amènent les entreprises à produire un plan agroenvironnemental de fertilisation, dont l'objectif est d'éviter la surfertilisation des sols agricoles.

Puis à notre avis, ces dispositions-là devraient permettre, dans le fond, d'éviter ce qui s'est produit dans le passé. Avec cet outil-là, les entreprises agricoles devraient être en mesure de gérer efficacement, premièrement, leurs déjections animales. On parle qu'en région, l'agriculture se fait beaucoup en production animale. Donc, le plan agroenvironnemental de fertilisation va permettre une meilleure gestion de l'épandage des fumiers, puis ensuite aussi des fertilisants, des engrains minéraux.

1950 **LE PRÉSIDENT :**

Et donc, vous pourriez faire une espèce de saut technologique et ne pas répéter les excès qui ont eu lieu au sud et dont on voit les résultats dans les rivières actuellement.

1955 **M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :**

C'est ça.

**M. MICHEL TREMBLAY :**

Oui, parce que le plan agroenvironnemental de fertilisation, toutes les fermes doivent l'avoir, mais il est en vigueur depuis que la Loi 23 a été adoptée. Ça veut dire qu'avant, il n'y avait pas ce...

1965 **LE PRÉSIDENT :**

Ça marche. On va avancer d'un point maintenant. On va resserrer la chose d'un deuxième niveau. Vous demandez du drainage parce qu'au fond, si on draine, la durée de la saison va être plus longue. C'est bien ça?

1970 **M. MICHEL TREMBLAY :**

Oui, c'est un autre point. Parce que ton terrain drainé peut rentrer plus de bonne heure au printemps. Puis à l'automne, bien, tu peux quand même allonger ta saison.

1975

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est une amélioration, un terrain bien drainé.

1980 **M. MICHEL TREMBLAY :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1985 Mais par ailleurs, le drainage installé pose un problème dans le cours d'eau parce que vous me dites: «Il faut aussi transformer le cours d'eau puisque le cours d'eau ne sera pas capable de prendre le drain.» Est-ce que c'est ça que vous dites?

1990 **M. MICHEL TREMBLAY :**

Peut-être pas transformer le cours d'eau, mais mettons le nettoyer. Mettons que c'est un cours d'eau que ça fait quinze ou vingt ans qu'il est là, on ne le changera pas de place, mais juste le nettoyer. C'est dans ce sens-là, pas le changer, le modifier de place, juste le nettoyer.

1995 **LE PRÉSIDENT :**

2000 Mais vos cours d'eau n'ont pas été déjà transformés, eux autres, puisqu'il n'y avait pas de drainage.

2000 **M. MICHEL TREMBLAY :**

2005 Il y a des cours d'eau, ce qu'on appelle les cours d'eau verbalisés, ils ont toujours été là ces cours d'eau là. Mais s'ils ne sont jamais nettoyés, à un moment donné, tu as de l'érosion, tu as la terre qui déroule. Ça fait que ton cours d'eau, à un moment donné, si tes drains ne sortent pas en haut de...

**LE PRÉSIDENT :**

2010 Oui, mais là, on va reprendre votre texte. Regardez le texte. Le texte dit, à la page 4:

2015 «Dans le contexte où les producteurs et les productrices agricoles de la région ont accès à un programme d'aide au drainage des terres agricoles, cette problématique s'en trouve accentuée.»

2015 Donc, un programme de drainage va accentuer le problème. Et là, vous dites:

«Pour que le drainage soit efficace, il faut assurer une sortie des eaux provenant des terres drainées et certains cours d'eau sont inadéquats.»

2020

Et donc, on peut donc penser qu'une stratégie de drainage va amener une stratégie de reprofilation des cours d'eau. J'essaie juste de voir...

**M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :**

2025

La problématique qui est soulevée, c'est que c'est, dans le fond, le retrait du ministère de l'Agriculture dans la gestion des cours d'eau en milieu agricole. Il laisse comme un vide, si on veut, dans ce dossier-là, puis les municipalités se retrouvent avec une nouvelle responsabilité. Donc, c'est premièrement l'appropriation de cette responsabilité-là. Puis une fois que cette chose-là est faite, est acquise, que les municipalités reconnaissent que c'est à eux à intervenir, la complexité des dispositions du Code municipal, je sais que ça entraîne encore plus de délais. C'est compliqué, puis c'est lourd à gérer.

2030

**LE PRÉSIDENT :**

2035

C'est parce que juste vous dire, c'est qu'on a, nous autres, énormément de pression sur nous dans le sens inverse, où les gens nous disent: «Il y a entre 25 000 et 40 000 kilomètres de cours d'eau en milieu rural qui ont été défaits.» Et ça, c'est les cheveux du régime hydrique. C'est les parties les plus fines et qui sont en général les plus productives au plan biologique.

2040

Est-ce qu'il y a moyen d'imaginer, dans un terrain où on n'a pas commencé à faire du reprofilage de cours d'eau, d'imaginer une intervention dans le cours d'eau qui ne répète pas l'erreur qui a été faite au sud. C'est ça que j'essaie de voir, avez-vous réfléchi dans ce sens-là pour dire...

2045

Là, vous demandez de l'aide, vous demandez que le ministère de l'Agriculture le reprenne, mais il n'y a pas d'indication de modifier les méthodes d'intervention sur les cours d'eau, qui permettraient d'éviter de déconstruire le cours d'eau au moment où on essaie de le rendre plus efficace pour le drainage. C'est ça que j'essaie de voir avec vous. Est-ce qu'il y a des réflexions à ce niveau-là?

2050

**M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :**

2055

Bien, ce qu'on se disait dans le fond, c'est qu'il y avait des techniques puis des pratiques qui avaient été élaborées conjointement par le ministère de l'Environnement et le MAPAQ. C'est des normes techniques, dans le fond, qui viennent dire comment effectuer ces genres de travaux-là. Puis c'est un peu là-dessus qu'on se fiait, dans le fond. On se dit: «Les problématiques sont là. Elles ont été vécues. Il y a des choses qui ont été faites pour régler la situation, puis ça, c'est une de ces choses-là.»

2060

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Est-ce que le drainage que vous pratiquez, c'est un drainage souterrain ou de surface?

2065

## M. MICHEL TREMBLAY :

Bien, il y a des deux, dépendamment de ton type de sol. Il y a des types de sol où tu peux y aller avec un drainage qu'on appelle un drainage parcellaire ou un drainage...

2070

## **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Mais le drainage qui a un effet sur les cours d'eau, c'est un drainage de surface uniquement, j'imagine?

2075

**M. MICHEL TREMBLAY :**

Le drainage qu'on a pour les cours d'eau, vous voulez dire les cours d'eau qui vont être creusés?

2080

## **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

C'est ça que vous voulez. Vous voulez qu'ils soient nettoyés comme vous disiez?

2085

## M. MICHEL TREMBLAY :

Bien, c'est pour les deux. Parce que si ton cours d'eau n'est pas nettoyé, que tu fasses du drainage de surface ou du drainage souterrain...

2090

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Donc, c'est le même impact, selon vous?

## **M. MICHEL TREMBLAY :**

2095

Oui. C'est parce que si tu draines un champ, puis l'eau reste, mettons, au bout du champ, tu n'es pas plus avancé.

2100 **M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :**

2105 Je pourrais peut-être continuer là-dessus. Le programme, il vise particulièrement le drainage souterrain. Il y a diverses techniques utilisées. Il y a le drainage taupe, il y a le drainage par tranchée filtrante, où on creuse et on place le tuyau, le drain, puis on remblie ça avec soit du copeau ou des écorces pour laisser couler l'eau.

2110 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2115 Mais l'effet sur les cours d'eau est le même, quel que soit le type de drainage, si je comprends bien.

2120 **M. MICHEL TREMBLAY :**

Oui.

2125 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

C'est votre opinion aussi?

2130 **M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :**

2135 Bien, c'est sûr que ça va amener certaines modifications à la quantité d'eau.

2140 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2145 Alors, ce que je veux bien comprendre, vous souhaitez que le ministère de l'Agriculture reprenne son programme, sauf que ce que nous avons compris jusqu'à maintenant, c'est qu'il ne s'en fait plus d'aménagement ou de rectification ou de reprofilation de cours d'eau, mais c'est seulement l'entretien que les municipalités ont à faire. Autrement dit, la responsabilité des municipalités, c'est uniquement pour entretenir ce qui a déjà été aménagé ou reprofilé, si nous avons bien compris.

**M. MICHEL TREMBLAY :**

2150 C'est dans ce sens-là aussi, parce que ce que le MAPAQ faisait avant, c'était ça des reprofilages. Là, ce qu'on demande aux municipalités...

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui, mais...

2155 **M. MICHEL TREMBLAY :**

2145                   Là, s'il y a des producteurs qui veulent drainer un champ, s'il y a un, deux ou trois producteurs...

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2150                   C'est deux choses différentes là. Le Ministère, dans son programme, il faisait de l'aménagement et du profilage de cours d'eau. Autrement dit, il creusait, il nettoyait les abords, il rectifiait ça.

**M. MICHEL TREMBLAY :**

2155                   Oui, mais ça, ça a été transféré aux municipalités.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2160                   Oui, mais attention, écoutez-moi bien. Il y a l'entretien et il y a l'aménagement. L'entretien, il n'y en a plus. L'entretien et l'aménagement, c'est-à-dire l'aménagement, il n'y en a plus. Il reste l'entretien, et l'entretien, c'est maintenant de responsabilité municipale. C'est bien ça?

**M. MICHEL TREMBLAY :**

2165                   Oui.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2170                   Alors, vous, vous aimeriez que le MAPAQ s'occupe de l'entretien, si je comprends bien.

**M. MICHEL TREMBLAY :**

2175                   Reprenne ce qu'il faisait avant, oui.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2180                   Mais seulement pour l'entretien?

**M. MICHEL TREMBLAY :**

2185                   C'est ce qu'il faisait. Il fait l'entretien puis l'aménagement. Il faisait les deux.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2185                   J'ai de la misère à me faire comprendre. Actuellement, la Municipalité est responsable uniquement de l'entretien.

**M. MICHEL TREMBLAY :**

2190                   Bien, le MAPAQ lui a transféré ce que lui faisait avant.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2195                   Oui, c'est ça qu'on nous a expliqué.

**M. MICHEL TREMBLAY :**

2200                   J'imagine qu'il doit être responsable de la même affaire que le MAPAQ faisait là.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2205                   C'est ça que le chef de mission du ministère de l'Environnement nous a expliqué, c'est que ce qui a été transféré aux municipalités, c'est uniquement l'entretien des cours d'eau déjà aménagés par le ministère de l'Agriculture. Mais de toute façon, vous, c'est ce que vous souhaitez, qu'ils soient entretenus.

**M. MICHEL TREMBLAY :**

2210                   Oui.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2215                   Vous dites que vous connaissez les impacts, ça assèche, ça accélère le courant, ça augmente l'érosion, ça réchauffe l'eau, ça charrie les sédiments plus vite. Malgré tous ces impacts-là, vous dites: «Bon, il y a des normes d'aménagement, ça va, il n'y a pas de problème.»

**M. MICHEL TREMBLAY :**

2220                   Oui.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2225                   Ça ne vous inquiète pas ces impacts-là sur l'environnement?

**M. MICHEL TREMBLAY :**

2230 Si c'est des méthodes qui ont été expérimentées puis qui ont été convenues entre différents intervenants, je ne vois pas où est-ce qu'il y aurait le problème.

2235 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Non, mais vous avez une responsabilité comme producteur. Alors, vous constatez que ces méthodes-là sont suffisantes et sont sûres.

2240 **M. MICHEL TREMBLAY :**

Oui.

2245 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

D'accord.

2250 **LE PRÉSIDENT :**

C'est parce que le paradoxe qu'on a, c'est que des gens interviennent auprès de nous pour demander que les cours d'eau qui ont été autrefois reprofilés, refaits, ils soient renaturalisés maintenant, voyez-vous? C'est pour ça que je lui demandais tantôt s'il avait trouvé des nouvelles méthodes qui ne répéteraient pas l'erreur d'autrefois. Parce qu'on s'est fait dire, en disant: «On en est rendu maintenant où ces cheveux, ces débuts de rivière, il faudrait penser à les renaturaliser.» Alors, c'est pour ça que là, il y a une espèce de décalage dans les discours.

2255 **M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :**

Je sais que dans le mémoire de la Confédération, il est question aussi des utilisations, dans le fond si on parle un peu comme la cohabitation par les cours d'eau. Puis dans le fond, ce qu'a dit l'UPA, c'est sûr que la cohabitation n'est pas toujours simple. Puis un retour à l'état naturel en milieu agricole, ce n'est peut-être pas nécessairement évident que ça va pouvoir se faire comme ça.

2260 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non.

2270 **M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :**

Ça fait qu'il faut être conscient que les activités humaines ont un impact sur l'environnement. On ne dit pas que les producteurs agricoles veulent absolument dénaturer ou amoindrir la ressource, mais on dit qu'il y a quand même des choses qui se font. Puis le retour au naturel comme avant que les gens arrivent ici au Québec, c'est un peu utopique là.

2275 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui, mais ce qu'on nous a déjà expliqué, c'est que dans les régions où l'agriculture pratiquée est déjà de type plus extensif, le besoin d'avoir recours à des méthodes qui ont un impact plus fort ou plus contraignant sur l'environnement est moins nécessaire. Enfin, chacun a droit à ses opinions.

2280 **M. MICHEL TREMBLAY :**

C'est sûr que travailler sur un terrain qui est drainé, puis sur un terrain qui n'est pas drainé...

2285 **LE PRÉSIDENT :**

Ah! oui, ça, je comprends qu'il y a une saprée différence.

2290 **M. MICHEL TREMBLAY :**

C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2295 Ça, il n'y a pas de doute.

**M. MICHEL TREMBLAY :**

Peut-être que ça ne paraît pas dans l'assiette là, mais quand tu es assis sur ton tracteur, 2300 ça paraît.

**LE PRÉSIDENT :**

2305 Non, non, c'est parce que c'est simplement une question de stratégie à moyen et à long termes. Parce que dans votre mémoire, vous insistez beaucoup, au fond, sur le rôle d'éducation que prend l'UPA sur la sensibilisation aux clubs agroenvironnementaux, etc. Mais le problème, c'est que vous demandez de rétablir un programme qui a été maintenant vertement

2310 dénoncé et vous ne le redemandez pas avec des correctifs. Alors, là, on se dit: est-ce que la réflexion sur ça a été menée au même niveau que pour le reste.

2315 Parce que quand vous parlez des clubs environnementaux, des programmes de fertilisation, de l'intégration des fumiers avec d'autres choses, parfait. Mais là, sur ce point-là, on a l'impression que vous voulez juste rattraper un retard et qu'il n'y a pas l'intégration des problématiques qui sont données un peu partout. Alors c'est pour ça qu'on se parle, pour voir un peu la question.

**M. MICHEL TREMBLAY :**

2320 Moi-même, je n'ai jamais creusé de fossé là, mais ils creusaient les fossés d'une manière, il y a vingt ans, j'imagine que depuis vingt ans, ils ont développé d'autres manières, d'autres méthodes pour minimiser l'impact, mettons, dépendamment de la pente, pour minimiser l'impact de la vitesse de l'eau.

2325 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a un bel avenir pour l'agriculture dans le coin?

**M. MICHEL TREMBLAY :**

2330 Je pense qu'en Abitibi-Témiscamingue, c'est la meilleure région pour faire de l'agriculture au Québec. On a des fonds de terre qui sont à meilleur marché que dans la région de Saint-Hyacinthe, puis on a quand même un climat qui est assez propice pour la production de céréales. Puis en production animale, bien, ils ont de l'espace, en production bovine puis en production laitière aussi.

2335 **LE PRÉSIDENT :**

Surtout si le climat se réchauffe.

2340 **M. MICHEL TREMBLAY :**

Oui.

**M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :**

2345 C'est sûr qu'il y a des conditions climatiques différentes de ce qui se passe dans les basses terres du Saint-Laurent. Puis je pense, c'est ça, dans le fond, les entreprises agricoles de la région ont su s'adapter à ça puis tirer profit de certaines particularités.

2350 Souvent on regarde les journées sans gel, sauf qu'on ne tient pas en compte la luminosité qui est plus longue en région. On a une bonne qualité de fourrage aussi. Il y a

plusieurs choses en s'adaptant aux conditions. L'agriculture, dans le fond, de la région s'est adaptée aux conditions biophysiques puis a su tirer avantage de certaines de ces caractéristiques-là.

2355

C'est ça, on parle des terres argileuses. Bien, il y a encore beaucoup d'espace qui pourrait être développé. Ça fait que c'est sûr qu'il y a un avantage, il y a un potentiel certain même de développement de l'agriculture.

2360

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Moi, je vais revenir vous torturer encore sur le drainage agricole et l'entretien des cours d'eau. Est-ce que vous avez aussi étudié l'impact du drainage sur la nappe phréatique? Est-ce que vous êtes préoccupés par ça?

2365

**M. MICHEL TREMBLAY :**

Vous voulez dire?

2370

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Parce que ça abaisse la nappe phréatique. Est-ce que ça, vous avez ici dans le secteur...

2375

**M. MICHEL TREMBLAY :**

Ça abaisse, ça abaisse...

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

2380

Je sais que vous en avez beaucoup de l'eau souterraine ici.

**M. MICHEL TREMBLAY :**

2385

Oui, oui.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

2390

Tout le monde nous le dit depuis deux jours. Mais est-ce que cet impact-là vous préoccupe?

**M. MICHEL TREMBLAY :**

2395                   Ça va la baisser au niveau d'une portion d'un champ, mais au niveau de... à l'autre bout de la terre, elle ne sort pas souterraine, elle va sortir au niveau de la surface.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

2400                   Vous n'avez pas de voisin qui, à un moment donné... en fait, chez vos membres, vous n'avez pas eu de gens qui ont fait de la contestation parce qu'un de vos membres, un agriculteur ou une entreprise importante du coin, une entreprise agricole importante a fait du drainage à un moment donné?

**M. MICHEL TREMBLAY :**

2405                   Non.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

2410                   L'autre point, c'est que, hier, un représentant - je crois que c'est la MRC Témiscamingue, monsieur Dufault - est venu aussi faire la même demande que vous, mais ses motifs étaient différents. C'est qu'il disait que les citoyens, qui sont le long d'un cours d'eau qu'une municipalité entretient, doivent eux payer leur portion, alors que l'agriculteur enregistré a un retour de ses taxes municipales, qui est fourni par le gouvernement, bien sûr, à la 2415 Municipalité, de l'ordre de 70 %.

2420                   Alors, quand vous, vous faites cette demande de ramener ça au ministère de l'Agriculture, est-ce que vous tenez quand même à maintenir vos priviléges? Comment voyez-vous ça au plan social de l'équité avec ceux qui, dans le fil du petit cours d'eau, sont aussi touchés par ça?

**M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :**

2425                   Si le ministère de l'Agriculture faisait encore l'entretien des cours d'eau, je ne pense pas que le représentant de la MRC serait venu vous présenter cette problématique-là. Ce qui se passait dans le temps, dans le fond, c'est que le MAPAQ supportait...

**LE PRÉSIDENT :**

2430                   Le payait.

2435 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Le payait au complet.

2440 **M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :**

C'est ça, oui. Là, ce qu'on voit poindre, dans le fond, au cours des dernières années, c'est que certains citoyens se plaignent que justement les producteurs, eux, ont droit à un remboursement, alors qu'eux n'y ont pas droit. Ça fait partie de la problématique aussi, on en est bien conscients.

2445 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et le Ministère à cette époque, donc, payait au complet et ça incluait tout le long du petit cours d'eau l'ensemble des citoyens touchés, qu'ils soient agriculteurs enregistrés ou non.

2450 **M. MICHEL TREMBLAY :**

C'est ça.

2455 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

J'avais une autre question. Quand vous dites que vous avez 756 membres - c'est bien ce que j'ai lu - incluant le secteur Baie James, combien en avez-vous dans le secteur Baie James? Combien y a-t-il d'entreprises là? Vous n'avez pas ce chiffre-là?

2460 **M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :**

Je n'ai pas les chiffres, mais on parle des localités de Beaucanton, Villebois et Val Paradis.

2465 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Au sud?

2470 **M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :**

C'est ça, c'est juste au nord du 49e parallèle.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Est-ce que ce chiffre de 756 correspond à 756 membres, pour vous, 756 agriculteurs?

2475 **M. MICHEL TREMBLAY :**

Entreprises.

2480 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

C'est des entreprises?

2485 **M. MICHEL TREMBLAY :**

Oui. C'est des entreprises. Tu as plus qu'un producteur.

2490 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Combien de membres à ce moment-là?

2495 **M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :**

C'est pas loin de 900.

2500 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

900?

2505 **M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :**

900 membres, oui.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

2510 Quand vous dites qu'il n'y a que 105 personnes qui ont assisté aux premières réunions, comment voyez-vous ça? Trouvez-vous ça encourageant? Si c'est 1 sur 9 à peu près, depuis combien de temps le club existe-t-il?

2515 **M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :**

En région, si je ne me trompe pas, ça fait environ un an qu'il y a des clubs-conseils en agroenvironnement qui sont formés. Depuis un an, on a vu l'apparition de trois de ces regroupements-là. Quand on sait... c'est ça.

2515 **Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :**

Mais d'après vous, est-ce que la sensibilisation des agriculteurs à ce programme, qui dans le fond vient de votre confédération, est-ce qu'elle est satisfaisante, un peu, beaucoup, passionnément?

2520 **M. MICHEL TREMBLAY :**

Bien, mettons que la première année, avec trois clubs qui ont été formés en région, je pense que les objectifs de départ ont été atteints, mais c'est sûr que ça continue, la 2525 sensibilisation continue.

**Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :**

Ça va.

2530 **LE PRÉSIDENT :**

Messieurs, merci beaucoup et bonne chance, bonne expansion.

2535 Alors, j'inviterai monsieur Claude Provencher, s'il vous plaît.

**M. CLAUDE PROVENCHER :**

2540 Je n'ai pas de mémoire. Je l'ai su rien que vendredi. Moi, j'ai un dossier, je n'en ai pas fait pour tout le monde, sauf que j'en ai un pour vous. Je vais vous le donner pour que vous puissiez me suivre.

**LE PRÉSIDENT :**

2545 Ça marche. Je crois que vous venez dénoncer, vous plaindre, dénoncer un dossier...

**M. CLAUDE PROVENCHER :**

2550 Un dossier, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2555 ... rappeler une histoire de cas. Je vous demanderais juste de ne pas me faire tout tout le portrait, parce que moi, je ne pourrai pas embarquer dans votre conflit. Si vous êtes capable de me traduire votre conflit plus en termes d'orientation ou de choses qu'il faudrait éviter de faire dans des dossiers semblables.

**M. CLAUDE PROVENCHER :**

2560                   O.K. Je vais essayer. Si vous trouvez que je ne vais pas dans la bonne direction, vous avez juste à me réenligner.

**LE PRÉSIDENT :**

2565                   N'ayez pas peur, on va se parler.

**Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :**

On va mettre de l'eau sur le feu.

2570                   **M. CLAUDE PROVENCHER :**

C'est beau. Moi, je travaille à Chibougamau trois jours/semaine. À Chibougamau, il y a un problème d'eau non potable depuis environ vingt-cinq ans. Ça ne dure pas d'hier, là.

2575                   Ma plainte ou ce que j'aimerais que la Commission s'interroge, c'est sur lorsqu'une MRC, je veux dire un centre, une ville comme Chibougamau, elle n'a pas personne pour la protéger de son entourage, de Chibougamau même, ça vient tout de l'extérieur, c'est-à-dire Rouyn-Noranda, entre autres. Quand on a affaire au ministère de l'Environnement, c'est qu'on peut appeler les flics, ça ne donne rien. C'est-à-dire qu'en ce moment, à Chibougamau, depuis le 27 mai 1999, il n'y a pas d'eau potable à Chibougamau, dans la ville même. C'est-à-dire que l'eau qui est distribuée par la Ville n'est pas potable, il faut la faire bouillir.

**LE PRÉSIDENT :**

2585                   Depuis quand, vous dites?

**M. CLAUDE PROVENCHER :**

2590                   Le 27 mai. Vous l'avez dans le chose.

**LE PRÉSIDENT :**

2595                   D'accord, ça va.

**M. CLAUDE PROVENCHER :**

2600 J'ai fait une plainte, le 23 juin, à la Municipalité pour dire que dans les écoles, à l'hôpital, partout en ville, les abreuvoirs fonctionnent, ce qui est contraire aux lois du ministère de l'Environnement. J'ai écrit au ministère de l'Environnement pour leur dire que leurs lois dans la Ville de Chibougamau n'étaient pas respectées. On me répond: «La loi qui n'est pas respectée», c'est-à-dire que... juste aller voir, j'ai le dossier ici, je vais me retrouver. Je vais juste prendre deux minutes.

2605 Ça, c'est la première lettre que j'ai envoyée au Ministère pour dire que les lois de l'environnement ne sont pas respectées. Ça, c'est les plaintes que j'ai faites à la Ville de Chibougamau, qui disent que dans les abreuvoirs, même à l'Hôtel de ville, les abreuvoirs fonctionnent, pourtant la Ville...

2610 Quand il y a un avis d'ébullition d'eau, la Municipalité qui distribue cette eau non potable là, ils sont obligés d'avertir l'hôpital, avertir les commissions scolaires, avertir le ministère de l'Environnement, puis ainsi de suite, une procédure. Mais une fois que ça, c'est fait, on ne peut plus toucher à la Municipalité. La Municipalité est protégée par le ministère de l'Environnement, si on veut. Puis là, ça fait vingt-cinq ans qu'elle donne de l'eau non potable.

2615 On sait qu'il y a une dompe à côté de l'eau où est-ce qu'ils la prennent. Ça, on le sait. On sait que les tuyaux sont vieux. Tout le monde sait ça en ville. Tout le monde sait que l'eau... en tout cas, c'est une vraie risée, là. Puis qu'on donne encore de l'eau non potable dans les écoles et à l'hôpital, pas n'importe où, à la salle d'urgence. C'est en entrant. Partout ailleurs dans l'hôpital, c'est de la bonne eau, sauf en salle d'urgence. C'est un non-sens.

2625 Sauf que si quelqu'un de Chibougamau veut partir en guerre contre l'eau, comme moi je fais en ce moment, c'est voué à l'échec complètement. En vingt-cinq ans, je ne suis pas le premier qui va là-dessus. Il y en a d'autres qui l'ont essayé. À date, il n'y a plus personne qui veut s'en occuper, au point même que vous êtes venus à Chibougamau, puis je suis pas mal sûr que vous n'avez jamais entendu parler de la problématique de l'eau là-bas, à quel point que le monde s'en désintéresse. C'est rendu une vraie risée.

**LE PRÉSIDENT :**

2630 On en a entendu parler, puisqu'on y est allés.

**M. CLAUDE PROVENCHER :**

2635 Vous y êtes allés?

2640 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2645 **M. CLAUDE PROVENCHER :**

C'est beau.

2650 **LE PRÉSIDENT :**

Rappelez-moi la cause de la pollution de l'eau, de la mauvaise qualité de l'eau, de la contamination.

2655 **M. CLAUDE PROVENCHER :**

La pollution, c'est, selon la Municipalité, parce que là toutes les raisons changent selon le cas en vingt-cinq ans, mais probablement le plus nommé, c'est les coliformes totaux. Puis selon la Municipalité, la cause, ce serait le réchauffement de l'eau, l'été, par le soleil. Mais personne ne parle de la dompe, la poubelle, le site sanitaire qui est juste à côté, l'ancienne dompe qui est enfouie en dessous de la terre pour pas qu'elle se voit. Mais il y a des monts environnants. L'eau passe par les monts, passerait par là avant de polluer le lac. Là, ils puisent là-dedans. Mais ça, le ministère de l'Environnement n'a pas fait d'étude là-dessus, d'ailleurs.

2660 **LE PRÉSIDENT :**

Et la Municipalité traite son eau comment? Elle a une simple chloration?

2665 **M. CLAUDE PROVENCHER :**

Ah! ça doit être... ça, ce côté-là, je le connais moins, sauf que moi, je parle d'avis émis par la Municipalité ou par le ministère de l'Environnement, puis tout ça là.

2670 J'ai écrit au ministre de l'Éducation pour avertir le ministre de l'Éducation que c'était une loi, que même qu'on dit aux petits noirs en Afrique: «Bois pas de l'eau polluée, ce n'est pas bon pour la santé.» Nous autres, au Québec, en vingt-cinq ans, on donne encore de l'eau non potable dans nos écoles. Puis ça, ça fait vingt-cinq ans que ça dure. Ça ne date pas de cette semaine. Ça fait longtemps que ça dure.

2675 Là, j'ai fait les plaintes au mois de juin, en espérant qu'au mois de septembre ce serait réglé. J'ai reçu la lettre du conseiller d'éducation:

«Suite à la correspondance du 12 août 1999 adressée à monsieur François Legault, ministre de l'Éducation, concernant vos préoccupations face à la consommation d'eau non

2680 potable par les enfants dans certaines écoles de la Commission scolaire de la Baie James, voici quelques précisions sur la situation actuelle.

2685 Comme vous le savez, la Municipalité de Chibougamau travaille présentement son réseau d'aqueduc pour l'approvisionnement en eau potable. À cet effet, le ministre de l'Environnement a vérifié les travaux en cours et nous a confirmé que toutes les procédures à suivre ont été respectées.»

Ce qui est faux. En partant, c'est faux ça.

2690 «À la lumière de ces renseignements, la Direction régionale du ministère de l'Éducation constate que la situation est suivie de près par les autorités concernées.»

2695 Ça, ça veut dire ça que la madame assise sur son postérieur à Rouyn-Noranda se fout qu'on donne de l'eau non potable là-bas. Puis elle, elle a rien que vérifié au ministère de l'Environnement. Elle n'a pas vérifié les lois, elle n'a pas vérifié voir si les parents, les commissions scolaires là-bas se lèvent, s'il y a des enfants qui tombent malades.

2700 Il n'y a pas personne de Santé Canada ou Santé Québec qui va voir dans les hôpitaux, dans les salles d'urgence combien qu'il y a d'épidémies de diarrhée, de maux de ventre, crampes, étourdissements, ainsi de suite, là-bas. Il n'y a pas aucun suivi médical. Il n'y a pas de suivi du ministère de l'Environnement. Il n'y a pas de suivi par rapport aux lois de la Ville, de la Municipalité.

2705 Ça veut dire que moi, j'ai été dans une école, avec les lois du ministère de l'Environnement soulignées en jaune pour ne pas le chercher. J'ai rentré dans l'école. J'ai été à l'abreuvoir. La loi dit - ça, je vais le trouver ça sera pas tellement long - la loi dit:

2710 «Le propriétaire d'une entreprise ou d'une institution doit aviser ses usagers que l'eau est impropre à la consommation. Dans le cas d'une institution, elle doit de plus interrompre le service aux abreuvoirs et placer une affiche indiquant que l'eau est impropre à la consommation aux autres endroits où est-ce que cette eau est distribuée.»

2715 Je suis rentré avec cette loi dans l'école. J'ai été à l'abreuvoir. Il n'y a pas d'affiche pour dire que l'eau est non potable, puis l'abreuvoir fonctionne. Puis ça, c'est une école pour jeunes enfants. Là, je retourne voir le directeur, je dis: «Appelle les flics, appelle les polices.» Ils ont appelé les polices. Les polices arrivent, ils me disent: «Ce n'est pas criminel de donner de l'eau non potable à des enfants.»

2720 Bon, qu'est-ce qu'on peut faire? La police ne fonctionne pas, le ministère de l'Environnement s'en lave les mains, la Commission scolaire s'en lave les mains, on ne peut pas taper sur la Ville en tant que telle, les Affaires municipales s'en foutent, tout le monde s'en fout. Ça veut dire que: «Chibougamau, buvez de l'eau non potable, on s'en lave les mains, non potable.» Qu'est-ce qu'on fait dans ce temps-là?

2725        Là, ici, je suis devant une Commission qui fait une enquête. Est-ce que je peux demander à la Commission, vous autres qui entendez les plaintes du monde, comment que ça se fait qu'à Chibougamau, en vingt-cinq ans, qu'il n'y a pas personne du ministère de l'Environnement qui a mis ses culottes, un? Deux, est-ce que je peux demander à la Commission que les lois de l'environnement, c'est-à-dire que les restaurateurs qui donnent de l'eau non potable à des touristes...

2730        Parce que là c'est un monde de pêche, c'est un monde de chasse, que le monde arrive par là-bas pour la pêche et la chasse, rentre dans un restaurant, prend un café, prend une soupe, puis un hamburger; deux heures après, elle tombe malade, se ramasse à l'hôpital. À l'hôpital, il faut qu'il attende. Là, il va penser: «Bien, c'est peut-être mon hamburger qui ne passe pas. Je vais aller prendre un peu d'eau.» Qu'est-ce qui le rend malade, c'est qu'est-ce qu'il prend à la salle d'urgence.

2735        Je me suis ramassé, la semaine passée, à la salle d'urgence avec une caméra. J'interview la physiothérapeute, puis j'interview le Centre local des services sociaux, qui est directement dans l'hôpital. Je leur pose la question poliment: «Qu'est-ce que vous pensez de la distribution de l'eau non potable dans l'abreuvoir directement à la salle d'urgence?» Elle dit: «Monsieur Provencher, vous ne comprenez pas. Partout ailleurs dans l'hôpital, l'eau est claire, est pure, puis c'est acheté.» Oui, mais ça, ça ne me répond pas pourquoi à la salle d'urgence. 2740        Ça, c'est les étrangers qui vont là, du monde qui ne le savent pas. Elle dit: «Vous ne comprenez pas. Partout ailleurs...» Là, je lui ai donné le même exemple que je vous ai donné. Naturellement, répondre une logique aussi connue que ça que donner de l'eau non potable dans une salle d'urgence, bien, ça ne se donne pas d'explication là-dedans. C'est dur à répondre.

2745        2750        Ça fait que là, j'ai fait le fou. Étant donné que le ministère de l'Environnement, étant donné que la Commission scolaire, que l'hôpital... parce que si on veut aller contre eux autres, il faut aller contre la Corporation des médecins. Ce n'est pas une petite affaire, ça, là. Il faut aller contre le ministère de l'Environnement, il faut aller contre les Affaires municipales, il faut aller contre la Commission scolaire, il faut aller contre la MRC, il faut aller contre le Centre local des services sociaux.

2755        2760        S'attaquer à l'eau, c'est un méchant problème quand tu es tout seul, même si tu es un citoyen, parce qu'on ne peut pas vous toucher. Puis les polices ne peuvent pas rien faire. Vous avez des lois, vous ne les respectez pas, tout le monde s'en fout carrément, puis on ne peut pas rien foutre. Parce que même si tu fais des plaintes, on te répond: «Va voir l'Environnement.» L'Environnement te répond: «Bien, e, i, o, ou, ce n'est pas de la faute de la Ville, l'eau n'est pas potable en ville où est-ce qu'ils prennent l'eau.» Puis ça, vous l'avez par écrit. C'est marqué: «La source, où la Ville prend son eau depuis plusieurs années, n'est pas potable.» C'est ça qu'ils donnent aux gens, en plus. Puis c'est le ministère de l'Environnement qui le dit dans ma lettre que vous avez devant vous, là.

2770 C'est un non-sens, c'est ridicule, c'est stupide de ne pas pouvoir se protéger. C'est-à-dire que là, en ce moment, même si on faisait quelque chose... parce qu'à l'école, c'est nos enfants. Ça, ça vieillit, ça, là. Ça vieillit en ayant, en partant, de l'eau non potable. Qu'est-ce que ça va faire sur leur santé à long terme ça, à court terme, moyen terme? Personne ne le sait. Tout ce qu'on sait, c'est que les enfants ont des maux de ventre, ont des crampes, ont des diarrhées. Il y a plusieurs absentéistes. Ça, ce n'est pas grave. On va donner de l'eau non potable à l'école.

2775 Il n'y a aucune information du ministère de l'Environnement pour dire aux gens quoi faire. J'ai demandé... à plusieurs reprises, il y a du monde qui ont demandé à la Ville d'avoir rien qu'un puits - ce n'est pas gros, ça là - un puits pour le temps que les alertes durent. Si elles duraient deux, trois jours, je comprendrais. Là, le 27 mai, le 27 juin, août, septembre, octobre, ça fait cinq mois là. Puis ça va durer encore combien de temps encore, là? C'est un 2780 problème majeur que tout le monde s'en lave les mains.

2785 Moi, la semaine passée, étant donné que... moi, je suis coupable, là. Je vais passer en Cour pour ça, là, parce que j'ai fessé sur un abreuvoir avec une masse, la semaine passée, à l'hôpital, parce que moi, je n'ai pas le droit d'aller fesser sur la masse. La masse sur un abreuvoir qui donne de l'eau non potable à des malades. Mais l'hôpital a le droit de donner de l'eau non potable à des malades, par exemple, eux autres. Ça, c'est légal là. On ne peut pas rien faire contre eux autres.

2790 C'est la santé, c'est des docteurs, c'est des infirmières, c'est la physiothérapie, c'est du monde instruit, du monde qui ont des connaissances médicales, qui donnent de l'eau non potable à la salle d'urgence. C'est ridicule. Il n'y a pas de mots pour dire pour ça. Ce n'est même pas explicable. Puis ça, c'est par des docteurs et des infirmières.

2795 J'ai fessé aussi sur un abreuvoir à la Polyvalente du Nord, qui est une école, juste en face du secrétariat. Puis juste avant, j'avais été parler au directeur. Lui, il n'a pas voulu que je l'interview à la caméra.

2800 La troisième place, pour dire qu'il n'y a pas de justice, c'est justement au Palais de Justice. Quand tu dis que la justice québécoise ne respecte pas ses propres lois - ça, c'est le Palais de Justice - c'est où qu'on s'en va? Mais moi, par exemple, je vais être trouvé coupable là-dessus, parce que j'ai fait un acte répréhensible. Je suis d'accord, je l'ai fait. Mais si je l'ai fait, c'était pour être symbolique, puis montrer un peu au monde qu'est-ce que c'est.

2805 Sauf que Chibougamau, étant donné que la direction, c'est Rouyn-Noranda, c'est-à-dire que Rouyn-Noranda, la madame assise... sur le boulevard Rideau. Vous avez l'adresse là...

**LE PRÉSIDENT :**

2810 Vous vouliez dire qu'elle était assise sur son derrière, alors --

2815 **M. CLAUDE PROVENCHER :**

Son postérieur, puis elle ne fait pas grand-chose avec, dans le sens de ce domaine-là. C'est-à-dire qu'elle a pris le téléphone, elle a téléphoné au ministère de l'Environnement, elle a dit: «Il peut-tu me toucher ce gars-là?» «Non. Toutes les lois, tout est respecté», ce qui est faux, d'ailleurs.

2820 Ça fait que là, elle, rien que par la logique, puis je lui explique dans la lettre - d'ailleurs, vous l'avez - qu'un professeur, des directeurs d'école ne sachent pas, avec toutes les choses qu'on parle sur l'eau, que de l'eau non potable pour des enfants dans l'école, ce n'est pas brillant, que la Commission scolaire ne le sache pas, en partant, même s'il n'y avait pas de loi, il y a des lois qui nous protègent là-dessus, mais même s'il n'y en avait pas, ce ne serait pas supposé d'être ça. Puis là, c'est rien que de ça.

2825 Puis même encore là, je suis pas mal convaincu qu'aujourd'hui, même si j'ai fait de la masse sur l'abreuvoir à la polyvalente, que toutes les écoles, ils s'en foutent encore, puis c'est encore de l'eau non potable qu'on donne dans les écoles.

2830 Avez-vous des questions?

**LE PRÉSIDENT :**

2835 Premièrement, j'ai un petit peu de commentaires. J'aurais tendance à vous dire: tapez pas trop sur les...

2840 **M. CLAUDE PROVENCHER :**

Sur les abreuvoirs.

2845 **LE PRÉSIDENT :**

... sur les abreuvoirs.

2850 **M. CLAUDE PROVENCHER :**

Non, ça, j'ai compris. C'est rien que sur moi qu'ils vont taper, ce n'est pas vous autres.

**LE PRÉSIDENT :**

2855 Premièrement, là, c'est un problème complexe, parce que moi, à l'étape où on en est, on n'a pas de pouvoir d'enquête sur chacun des projets concrets qui sont soulevés, parce qu'on deviendrait un ombudsman. Nous autres, on doit faire des recommandations sur l'ensemble de

2855 la conduite ou de la politique de l'eau. Donc, on n'embarquera pas dans le détail de chaque dossier.

2860 Il me semble qu'on en a parlé. C'est sûr qu'on en a parlé - il faudrait que je revoie les transcriptions - des problèmes d'eau à Chibougamau, mais je ne me souviens plus, à moins que mes collègues s'en souviennent, mais je ne me souviens plus quelle était la nature du problème, d'après ce qu'on nous a dit. Parce qu'à ce moment-là, on a posé des questions, mais là je ne me rappelle plus. Il y a 8 000 pages de transcription, puis là je n'arrive pas à m'en rappeler, mais on peut vous les retracer, par exemple, retracer ce qui a été dit à ce moment-là.

2865 Juste une petite observation que je peux vous faire. Sans connaître la gravité du problème, il peut arriver qu'une eau non potable ne soit pas dangereuse pour la santé. Et ça, c'est tout le problème des critères de la potabilité. Parce que vous avez peut-être une cinquantaine de critères, et certains sont essentiels pour la santé et d'autres peuvent ne pas l'être.

2870 Par exemple, on nous a dit qu'il y a une différence entre les coliformes totaux et les coliformes fécaux. Fécaux, eux autres sont très dangereux pour la santé. Les coliformes totaux, semble-t-il que c'est moins grave. Quelle est la nature? Mais là, je ne veux pas m'engager dans une discussion technique. Je veux juste dire qu'il peut arriver que des critères de potabilité ne soient pas respectés, mais que, malgré tout, l'eau ne constitue pas un risque pour la santé. Qui peut le dire ça? Qui est habilité à le dire? C'est, au fond, d'un côté, le ministère de l'Environnement qui, lui, a une responsabilité, puis de l'autre côté, le domaine de la santé.

2880 **M. CLAUDE PROVENCHER :**

2885 C'est là le problème aussi. C'est justement. C'est à cause que, là, il y a aussi les scientifiques. Eux autres, ils disent, un exemple: «Tant de coliformes ou tant de ci, ce n'est pas si pire. À partir de tel degré, c'est un petit peu trop élevé. Puis à part ça, c'est trop bas», sauf que du moment qu'on s'entend sur des critères, qu'on les dépasse...

2890 Si c'était, je ne sais pas, moi, une ferme de bovins qui donne de l'eau non potable à ses vaches, je m'en fouterais, parce que c'est rien que des... dans un sens, je vais manger de la vache, puis elle peut être malade. Mais là, c'est nos enfants, c'est nos malades.

2895 **LE PRÉSIDENT :**

Je comprends votre angoisse.

**M. CLAUDE PROVENCHER :**

2895 C'est parce que ça fait vingt-cinq ans que ça dure l'angoisse. Les gens, là-bas, quand ça fait vingt-cinq ans que ça dure, tout le monde chiale en ville. En ville, tu peux aller faire une

plainte, si tu veux aussi, ils vont te le dire. Je vais te l'écrire ta plainte, elle va aller sur le tas. Ça ne fout absolument rien. Ça fait qu'il n'y a plus personne qui se plaint non plus, en tant que tel, dans la ville.

Tout le monde chiale sur l'eau, oui, mais comment que ça se fait que pendant vingt-cinq ans, on a une ville qui subit, malgré tous les scientifiques qu'on a aujourd'hui, malgré tous les systèmes qu'on peut prendre pour creuser des trous, aller chercher des nappes souterraines ou faire prendre un tuyau qui vient d'un tout peu plus loin, d'un lac qui est moins pollué ou changer la dompe de place, vingt-cinq ans...

**LE PRÉSIDENT :**

2910 C'est-à-dire qu'il y a un problème qui est récurrent année après année.

**M. CLAUDE PROVENCHER :**

2915 Année après année. Ça, c'est un. Deux...

**LE PRÉSIDENT :**

Mais là, la crise que vous évoquez existe depuis quatre mois, à présent, de cette 2920 année.

**M. CLAUDE PROVENCHER :**

2925 Là, ça fait cinq mois. Mais ce n'est pas ça qui est mon critère. C'est que quand l'eau n'est pas potable, quand les lois du ministère de l'Environnement ne sont pas respectées pendant vingt-cinq ans, puis même si tu chiales, quand tu fais venir les flics, quand tu rentres dans un hôpital puis tu dis au docteur: «Écoute, tu es dans la salle d'urgence», tu dis: «Écoutez bien, les Commissions scolaires, c'est nos enfants ça là», on me répond: «Ah! va voir le ministère de l'Environnement.» Le ministère de l'Environnement me répond que les lois ne sont pas respectées. Vous l'avez là. Puis il me répond en plus: «Ce n'est pas la faute de la 2930 Ville, l'eau n'est pas potable en partant, la source ne l'est pas. Puis la Ville le sait, ça fait plusieurs années.» Puis c'est marqué, d'ailleurs. Ça fait plusieurs années. Ce n'est pas d'hier, là. Puis là, bien, ils essaient de trouver des solutions.

2935 Pourquoi le ministère de l'Environnement ne met pas ses culottes, un, fait respecter ses lois en abolissant les abreuvoirs, en obligeant les restaurateurs puis les hôteliers à donner de la bonne eau, eux autres avec? Parce que ça, c'est une responsabilité civile de donner de l'eau potable. Les restaurateurs sont supposés de donner de l'eau potable aussi. Ce n'est pas rien qu'à... lui, il le vendra .05¢ de plus cher son café pour payer l'eau.

2940 Mais le monde, les touristes qui arrivent là... moi, j'arrive là, puis je ne le sais pas, puis je me ramasse avec des gastros, puis des maux de ventre, puis des crampes, puis ainsi de

2945 suite, ça, c'est un problème. Puis le problème, c'est qu'on ne peut pas vous taper dessus. On peut appeler les flics, on peut faire des plaintes, on peut faire qu'est-ce que ça veut, ça va à la filière 13. Personne, à date, en vingt-cinq ans, a réussi à apporter une modification quelconque.

Puis comme que je peux comprendre, bien, là, ici, c'est rien que des auditions, puis ça va donner rien non plus, mais en tout cas je vais avoir fait au moins un pas.

2950 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Monsieur Provencher, si ce que vous nous dites est vrai...

2955 **M. CLAUDE PROVENCHER :**

C'est vrai, oui.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2960 ... je comprends votre indignation. Puis il faut bien s'entendre, l'eau non potable, c'est de l'eau qu'on ne peut pas boire. Et le règlement sur l'eau potable est clair, au Québec, elle est potable ou elle ne l'est pas.

2965 **M. CLAUDE PROVENCHER :**

C'est ça.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2970 Bon. Deux choses. D'abord, vous dites que le ministère de l'Environnement s'en lave les mains. Est-ce que vous avez fait une démarche directement? Vous avez une lettre? Vous avez la réponse?

**M. CLAUDE PROVENCHER :**

2975 J'en ai deux, oui.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2980 Oui, bon, puis c'est déposé dans votre mémoire.

**M. CLAUDE PROVENCHER :**

2985 Oui.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

La Municipalité, parce qu'il faut bien, selon moi...

2990 **M. CLAUDE PROVENCHER :**

C'est ça, c'est des lois différentes.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2995 Ce n'est pas les scientifiques ou les médecins ou les infirmières ou les professeurs qui sont responsables. Ils sont peut-être responsables de ne rien dire, mais la responsabilité de livrer de l'eau potable appartient à la Municipalité.

3000 **M. CLAUDE PROVENCHER :**

Oui.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

3005 Et là-dessus, si la Municipalité n'agit pas, bien, là, c'est aux citoyens peut-être à faire comme vous faites ou à continuer le combat.

3010 **M. CLAUDE PROVENCHER :**

Oui, ça, d'accord. C'est-à-dire que le ministère de l'Environnement, lui, par exemple, va subventionner les travaux. Un exemple, cette année, ils ont changé la 1ère, 2e, 3e, 4e rues. Ils n'ont pas changé la 5e, qui est dans les mêmes années, un. Deux, les tuyaux...

3015 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Il y a déjà des démarches qui se font pour améliorer la situation.

3020 **M. CLAUDE PROVENCHER :**

Oui, oui, il y a des démarches qui se font pour essayer de. Un exemple, là, ils vont mettre une machine pour rechlorifier de l'eau pour... c'est rien que 8 000 habitants, mais les tuyaux sont tellement sales, disons, désuets...

3025 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Encrassés.

3030 **M. CLAUDE PROVENCHER :**

... en tout cas, désuets, qu'ils sont obligés de la rechlorifier plus loin. Mais si l'eau, tu la purifies, puis tu mets du chlore, puis tous les produits chimiques dedans, pourquoi qu'un petit peu plus loin, dans les mêmes tuyaux, que le monde ont bu avant, tu es obligé de remettre du chlore plus loin? Il y a de l'illogisme là-dedans.

3035 D'ailleurs, c'est des questions que je pose au ministère de l'Environnement, ça, qu'il ne m'a jamais répondu. Pourquoi qu'il ne me répond pas sur la dompe qui est à côté du site? Pantoute. «Ça, ah! c'est de la faute de la Municipalité.» Là, tu vas à la Municipalité, eux autres vont dire: «Ce n'est pas de ma faute. C'est à cause de ci. Bien, là, si tu veux faire des plaintes sur l'école, bien, va à la Commission scolaire. Si tu veux faire des plaintes sur la santé, bien, va voir les docteurs. Si tu veux arrêter ça, bien, va appeler les polices.»

3045 Tu vas où? Nulle part, parce que tout le monde s'envoie la balle. L'Éducation m'a dit l'Environnement, l'Environnement m'a dit la Municipalité, la Municipalité va m'envoyer...

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

3050 Mais vous avez sûrement découvert, dans vos recherches de responsabilité, que la responsabilité de livrer de l'eau potable aux citoyens d'une municipalité comme Chibougamau, c'est la Municipalité qui l'a.

**M. CLAUDE PROVENCHER :**

3055                   Oui, c'est à eux autres, sauf que ça, c'est subventionné par l'Environnement, et l'Environnement, eux autres, ils ne font pas de tests.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

3060                   Mais il reste qu'il y a plusieurs autres partenaires.

**M. CLAUDE PROVENCHER :**

3065                   Ça fait qu'ils ne sont pas là, ils sont partis.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

3070                   Il y a plusieurs autres partenaires, mais l'imputabilité ou la responsabilité, c'est la Ville.

**M. CLAUDE PROVENCHER :**

3075                   La responsabilité de donner de l'eau potable, c'est à la Municipalité. La Municipalité serait supposée de faire respecter une partie des lois, puis ce n'est pas respecté non plus. Parce que si les lois étaient respectées, je n'aurais pas eu besoin de fesser sur un abreuvoir dans une école pour qu'on arrête de donner de l'eau à nos enfants. Je n'aurais pas été supposé d'être obligé de fesser sur un abreuvoir dans un hôpital.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

3080                   Avez-vous déclenché une inondation du secteur?

**M. CLAUDE PROVENCHER :**

3085                   Non, non, non. J'ai rien que bossé. Je n'ai pas fessé pour m'en rendre malade. C'est un geste symbolique; répréhensible, mais seulement que symbolique. Je n'ai pas crochi. J'ai rien que donné un coup de masse. D'ailleurs, j'ai été couru en ville. Les flics ont eu bien du fun.

**LE PRÉSIDENT :**

3090                   D'ailleurs, vous avez été quoi?

3095 **M. CLAUDE PROVENCHER :**

Les polices ont eu bien du fun à me courir après, parce que je me promenais, moi là, là, à l'hôpital, à l'école, puis après ça au Palais de Justice.

3100 **LE PRÉSIDENT :**

On ne conclura pas évidemment de ça, mais je pense que c'est intéressant que vous nous ayez présenté le cas comme un cas type. Par ailleurs, évidemment, il y a une lettre substantielle qui vous a été transmise, qui est au 7 septembre, qui montre les efforts faits par la Ville sur de nombreuses années.

3105 **M. CLAUDE PROVENCHER :**

Oui, mais allez un petit peu plus loin.

3110 **LE PRÉSIDENT :**

C'est parce que vous, vous avez une autre interprétation. Vous avez une interprétation du malaise que vous attribuez à l'origine de la pollution.

3115 **M. CLAUDE PROVENCHER :**

Ça, la pollution, c'est une des choses. Il y a la dompe. Mais si on regarde la réponse du ministère de l'Environnement, le monsieur, lui, ne s'est pas occupé. C'est à Rouyn-Noranda. Puis là, il a dit: «Bien, je vais vous renseigner sur les lois. Puis là, bien, à la lumière de ça, bien, moi, c'est tout ce que je vais faire aujourd'hui. Je suis fatigué.»

3120 **LE PRÉSIDENT :**

Je comprends votre inquiétude sur ce point-là. Vous avez raison. C'est qu'il est clair dans la documentation que vous m'avez transmise, que quand il y a un avis de faire bouillir, et donc une interdiction, qu'à ce moment-là il doit y avoir une interdiction de consommer de l'eau --

3125 **M. CLAUDE PROVENCHER :**

De l'eau dans l'hôpital, puis dans les écoles.

3130 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense que là-dessus, ça semble correct, mais je n'émets pas une opinion légale. Mais je pense qu'il y a une obligation. Par ailleurs...

**M. CLAUDE PROVENCHER :**

3135

C'est légal, c'est la loi.

**LE PRÉSIDENT :**

3140

... l'ensemble des démarches que la Municipalité a entreprises depuis quinze ans, dont vous avez copie, ce n'est pas une absence d'efforts.

**M. CLAUDE PROVENCHER :**

3145

Non, non, non, c'est sûr.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est toute une série d'études et d'interventions et ils ne font pas juste...

3150

**M. CLAUDE PROVENCHER :**

3155

Mais une chose que j'aimerais demander à la Municipalité, puis je ne suis pas un des seuls qui lui a demandé, c'est: comment ça se fait qu'il y a une dompe à côté du site d'où tu prends l'eau? Ça, là-dedans, ils n'en parlent pas. Ça a été enterré puis caché. Puis le monde en parle, oui. La Municipalité ne veut pas en parler, elle. C'est bien de valeur. On peut parler de n'importe quoi, mais sauf ça.

**Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :**

3160

Je vois sur votre correspondance, monsieur Provencher, que les lettres proviennent de Saint-Mathieu-d'Harricana. Donc, vous résidez ici?

**M. CLAUDE PROVENCHER :**

3165

Oui, moi, je suis de Saint-Mathieu-d'Harricana, mais je travaille à Chibougamau, je travaillais à Chibougamau. Parce que là, je suis interdit de séjour jusqu'à temps que la cause soit plus avancée, disons.

3170

**Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :**

3175

Je voulais juste vous dire, parce que vous avez fait allusion tout à l'heure peut-être pas à la sensibilité mais, enfin, à l'intérêt de la Commission pour un tel sujet, je peux vous dire que ce sujet précis, à Chicoutimi, lors de la première partie d'audience au printemps dernier, a aussi été soulevé. Il y a un problème, peut-être pas avec les mêmes sources que celles que vous décrivez dans vos documents, mais il y a un problème d'interdiction ou d'avis de contamination

assez régulièrement dans une municipalité comme celle-là au Saguenay. Et je me souviens, je pense mes collègues et moi-même, avoir posé cette question: qu'est-ce qui arrive pour les villégiateurs et les touristes dans les hôtels? Qu'est-ce qui arrive dans les institutions publiques?

3180

Alors, la Commission, soyez sans crainte, est sensible à ce genre de problème, qu'il soit à Chibougamau, à Chicoutimi ou ailleurs au Québec.

3185

**M. CLAUDE PROVENCHER :**

Qu'est-ce que j'aimerais demander à la Commission, c'est qu'elle intervienne un peu pour que les décisions, comme à Chibougamau, ne proviennent plus de Rouyn-Noranda. Rouyn-Noranda, eux autres, étant donné que c'est une région éloignée, personne va là, personne va vérifier, on s'en lave les mains à l'eau non potable, puis tout est beau comme ça. C'est-à-dire qu'en vingt-cinq ans, il n'y a jamais personne qui est venu voir pourquoi. Je ne suis pas le premier...

Si mon enfant allait à l'école avec de l'eau non potable... je suis chanceux, moi, je viens d'Amos. C'est la meilleure eau au Canada. Ça fait que là-dessus, je ne chiale pas. Mais vous pouvez être sûrs que si mes filles seraient obligées de boire de l'eau non potable à l'école, je serais un des premiers à aller fesser dessus. C'est une joke, ça.

Mais comment ça se fait que pas un intervenant, pas une police, pas personne peut faire bouger, quand on donne de l'eau non potable à des citoyens, que les citoyens se mettent ensemble ou séparés ou des petits groupes ou comme moi seul, en vingt-cinq ans, on n'a pas pu rien faire? Puis ça fait encore vingt-cinq ans que ça dure. Puis ça va durer encore combien d'années? Puis qui qu'on peut aller voir pour que ça bouge? C'est qui qu'un citoyen ordinaire, qui a un problème avec sa Municipalité, puis que les Affaires municipales, gouvernementales, médicales, scientifiques, dans tout...

Parce que ça, c'est supposé de faire un ensemble. Ce n'est pas supposé d'être séparé. Si une populace est prise avec de l'eau non potable, puis les gens sont malades, il serait supposé d'y avoir des enquêtes là-dessus, quant à moi. Que les scientifiques viennent voir qu'est-ce que l'eau non potable sur la santé peut faire à long terme. Là, vous avez un bon site de - comment je pourrais dire ça - expérimental, parce que ça fait vingt-cinq qu'ils ont là-bas. Sur les notes sur les suicides, sur les dépressions, sur les burn-out, sur ces choses-là, il n'y a pas aucune donnée scientifique là-dessus. Là, ça fait vingt-cinq ans. Là-bas, ils ont des problèmes cardiaques, ils ont des problèmes de santé majeurs, sauf que c'est à Chibougamau.

À Chibougamau, il y a un hôpital qui donne de l'eau non potable, en partant. Non, ce n'est pas ça que je voulais dire. C'est que c'est un hôpital secondaire, si on veut, qu'il n'y a pas de grands spécialistes. Ça fait que tout le monde sont obligés de partir vers le Lac Saint-Jean. Puis avant de trouver qu'un des problèmes peut être la source d'eau, ça peut prendre du temps. Ça fait que là, tu passes des tests, puis des tests, puis des tests, puis des tests, puis des

3215

3220

tests, puis ils ne trouvent rien. Puis c'est peut-être rien qu'une contamination d'eau. Mais ça, les scientifiques ne l'ont pas trouvé encore. C'est bien de valeur là. Ça, ce n'est pas fait encore.

3225 Puis c'est qu'on ne peut pas rien foutre sur le point de vue médical, scientifique, recherche policière, municipal, CLSC. Qu'est-ce qu'on fait après? Quand ça fait vingt-cinq ans que ça dure, où est-ce qu'il faut que j'aille là? Au parlement? Ça va être beau ça.

**LE PRÉSIDENT :**

3230 Écoutez, je pense qu'on a entendu votre cause. On va regarder la documentation que vous nous avez déposée. Je n'interviendrai pas sur ce dossier-là, mais s'il y a des points sur lesquels on pense que -- au niveau des contrôles, au niveau des recommandations sur les procédures à suivre, on va être très attentifs au dossier que vous nous avez déposé.

3235 **M. CLAUDE PROVENCHER :**

3240 Mais comment que ça se fait que quand on donne de l'eau non potable à des enfants, ce qui est un acte criminel dans un sens, que la police ne peut même pas intervenir? Comment ça se fait ça? Ça veut dire que le ministère de l'Environnement, même s'il empoisonne les gens, il est protégé. C'est ça que ça veut dire. Ça veut dire que ma fille va là, là, ça va être à moi à prouver que, bon, ce n'est pas une affaire de chose génétique, patati patata, que ça va être réellement relié à l'eau. Puis ça, ce n'est pas prouvable.

3245 Ça fait que là, le gouvernement, lui, il est protégé, la Municipalité est protégée, la Santé est protégé, tout le monde est protégé, parce qu'on donne de l'eau non potable à des enfants là. Ça, c'est notre futur.

**LE PRÉSIDENT :**

3250 Je ne m'embarquerai pas là-dessus, parce que ça m'obligerait à vous donner des conseils juridiques ou des procédures et ça, ce n'est pas ma job maintenant.

**M. CLAUDE PROVENCHER :**

3255 Oui, je le sais, même le protecteur du citoyen ne peut pas rien faire, puis même le ministère des Affaires municipales ne peut pas rien faire, même le ministère de l'Environnement ne peut pas rien faire. Je le sais, personne ne peut rien faire. On va continuer à boire de l'eau non potable.

3260 **LE PRÉSIDENT :**

Au contraire, il y a beaucoup de choses qu'on peut faire.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

3265

Justement, vous parlez de protecteur du citoyen. Il y a des pays où il y a un commissaire de l'eau de type ombudsman ou une espèce de protecteur de l'eau, qui est un recours que les citoyens ont pour des cas comme des cas de contamination, des cas comme le vôtre. Qu'est-ce que vous diriez de cette idée-là?

3270

**M. CLAUDE PROVENCHER :**

3275

J'ai téléphoné au protecteur du citoyen. Lui, il me dit, pour la loi de l'environnement, il peut. Il ne peut pas toucher au médical, il ne peut pas toucher au municipal, il ne peut pas toucher à la police.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

3280

Non, ça, je suis au courant de ça. Mais ce que je veux dire, c'est qu'il y a des endroits où il y a un commissaire chargé de l'eau, un protecteur de l'eau ou un ombudsman de l'eau.

**LE PRÉSIDENT :**

3285

Dans d'autres pays.

3290

**M. CLAUDE PROVENCHER :**

3295

Dans d'autres pays.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Dans d'autres pays. Est-ce que vous pensez que ce serait une bonne idée, ici, d'examiner cette question-là? Est-ce que vous, dans votre combat, si vous aviez eu un ombudsman chargé de l'eau, est-ce que ça vous aurait aidé? Pensez-vous que c'est une idée à examiner?

**M. CLAUDE PROVENCHER :**

3300 Pour aller chercher des renseignements primaires, peut-être. Mais qu'est-ce qu'il faudrait pour la réalité, c'est que les lois, connaître quelqu'un qui soit assez fort, assez puissant pour pouvoir...

3305 Comme là, en ce moment, vous faites une enquête sur l'eau. Ça, c'est personnel, à titre personnel. Vous faites une enquête sur l'eau. L'enquête sur l'eau, sur l'environnement, sur la pollution, sur les avenues futures, ainsi de suite, je suis à 100 % pour. Parce que l'eau, si on continue comme ça, on va la détruire. Ça, je suis pour. Où que je suis un petit peu mitigé, si on peut dire, c'est que même si vous faites des politiques de l'eau...

3310 Je vais donner un exemple. J'ai été tout l'été à la pêche. Le bois, le déboisement dans le bois, c'est réglementé. J'ai passé tout l'été sur un lac complètement déboisé tout le tour. Ça, ça veut dire qu'au point de vue écologique, le soleil, au lieu de commencer à tomber dans l'eau aux alentours de 9 h, 10 h, il va tomber à 6 h du matin. L'eau va commencer à se réchauffer tout de suite. Mais ça, c'est réglementé par le ministère de l'Environnement. Il y a des lois pour ces coupeurs de bois là. Mais qui qui va aller chercher ça à 93 kilomètres dans le bois? C'est qui qui va s'embarquer dans les plaintes là-dedans? Le gars, lui, quand il a coupé son bois, il y a pensé, lui, je suis pas mal sûr: «Bon, j'ai des chances de payer 5 000 \$ d'amende, j'ai 25 000 \$ de coupe dessus. Je vais prendre le 25 000 \$. S'il m'arrive quelque chose, je paierai le 5 000 \$.» Tout le monde s'en balance.

3320 Même chose pour la Ville de Chibougamau. Même si je fais des plaintes, puis même si on va là, le ministère de l'Environnement la protège, je ne peux pas y toucher à la Ville. On ne peut pas toucher à la Ville. On ne peut pas toucher au ministère de l'Environnement. On ne peut pas toucher à personne. L'Éducation qui donne de l'eau non potable à des enfants, qu'est-ce que je peux faire contre le foutu ministère de l'Éducation qui donne de l'eau non potable à des enfants? Qui je peux actionner? Qui je peux aller voir? Personne.

3330 Qui donne de l'eau non potable à l'hôpital? C'est des docteurs, ça là. Ils sont responsables de la santé, eux autres. Qui qu'il faut que j'attaque? La Corporation des médecins? Avec quel pouvoir? Je suis tout seul. Il n'y a pas personne pour m'aider. Je peux appeler les flics. Ils vont dire: «Va voir le ministère de l'Environnement.» Le ministère de l'Environnement: «Va voir la Municipalité.» La Municipalité: «Va voir la Santé.» La Santé: «Va voir le Municipal.» Le Municipal: «Va voir la police.» On tourne en rond un peu, pas mal, beaucoup, là-dedans.

3335 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Bon, là, vous êtes venu nous voir.

**M. CLAUDE PROVENCHER :**

Oui.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

3345 Monsieur Genest vous demande: est-ce que...

Vous avez amorcé de dire quelque chose. Vous voulez un organisme qui a des dents?  
Qu'est-ce que vous voulez? Qu'est-ce que vous verriez?

3350 **M. CLAUDE PROVENCHER :**

Quelqu'un qui pourrait contrôler quelque chose. C'est-à-dire que du moment qu'on avance dans la problématique, c'est toujours la faute de l'autre, tout le temps, tout le temps, tout le temps.

3355 Comme là, la Commission scolaire se réfère à l'Environnement. Les lois du ministère de l'Environnement ne sont pas respectées. Mais qui peut obliger le ministère de l'Environnement à respecter ses propres lois? Un juge. Qui qui va aller s'attaquer au ministère de l'Environnement? Qui qui a le «power» de faire ça? Qui qui va s'attaquer à vous autres?  
3360 Personne.

3365 Vous faites des lois, c'est bien beau. Vous ne les respectez pas. Les aqueducs dans les écoles, puis à l'hôpital, puis partout, ce n'est pas fermé. On fait des plaintes, on vous le dit, on dit: «Ah! bien, moi, A, B, C, D, bien, ferme ta gueule.» On me répond n'importe quoi. On ne me dit pas: «On n'a pas le droit.» On ne me dit pas: «Les lois du ministère de l'Environnement n'ont pas été respectées, on va bouger.» Non. On me donne la loi du ministère de l'Environnement, qui n'est pas respectée, en riant de moi, puis en voulant dire: «Essaie de faire quelque chose, chose, toi, si tu peux.» On ne peut rien faire, absolument rien. C'est ça ma conclusion.

3370 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Juste vous dire une chose, par exemple. On n'est pas le ministère de l'Environnement, nous autres.

3375 **M. CLAUDE PROVENCHER :**

Non, je le sais, vous êtes un...

3380 **LE PRÉSIDENT :**

Bureau d'audiences.

3385 **M. CLAUDE PROVENCHER :**

Oui, pour le ministère de l'Environnement.

3390 **LE PRÉSIDENT :**

Et on ne relève pas du Ministère. Non, non, on ne relève pas du Ministère.

3395 **M. CLAUDE PROVENCHER :**

Non?

3400 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non.

3405 **M. CLAUDE PROVENCHER :**

Selon le chose. J'ai lu la lettre du ministre.

3410 **LE PRÉSIDENT :**

On relève du ministre, mais on ne relève pas du Ministère.

3415 **M. CLAUDE PROVENCHER :**

Ah! du ministre, excusez. D'ailleurs, ces lettres-là, ils les a, monsieur le ministre, puis ça n'a pas donné grand-chose pareil.

3420 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci.

**M. CLAUDE PROVENCHER :**

De rien.

3425 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a eu des erreurs de faits? Donc, on n'argumentera pas, correction de faits. Si vous voulez vous approchez, monsieur, oui?

3425 **M. DENIS AUDETTE :**

Denis Audette, Ressources naturelles, Forêt Québec. Mon commentaire, c'est pour une précision concernant le mémoire du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue.

3430 À la page 5, le dernier paragraphe, la phrase - il faut dire que j'ai travaillé dix ans au ministère de l'Environnement et de la Faune, ça fait qu'il y a une précision à apporter - la phrase:

3435 «Ces dépôts en tranchée où sont déposés des résidus de toutes espèces, SANS INSPECTION pour la quasi-totalité.»

3440 Une précision, c'est que lorsque je travaillais au Ministère dans les années 90, depuis les années 90, il y a un programme d'inspection des dépôts en tranchée de l'Abitibi-Témiscamingue, qui sont suivis de façon régulière. Les données sont disponibles. Le suivi, c'est une inspection visuelle. Il n'y a pas d'analyse d'eau, par exemple, souterraine.

3445 Ça fait que c'est le terme «SANS INSPECTION» qui m'a fait sursauter.

3445 **LE PRÉSIDENT :**

Et ces inspections-là ont lieu quand? Combien de fois par année?

3450 **M. DENIS AUDETTE :**

C'est une à trois fois par année.

3455 **LE PRÉSIDENT :**

Une à trois fois par année, donc, depuis 90.

3460 **M. DENIS AUDETTE :**

C'est ça, début des années 90.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci.

3465 Monsieur?

**M. ROBERT ROBITAILLE :**

3470 Bonsoir! Mon nom est Robert Robitaille. Je suis du ministère de l'Agriculture. À l'occasion de la présentation du mémoire de l'UPA, la Fédération de l'UPA, vous avez eu quelques questions que vous n'avez pas toujours eu une réponse. Entre autres, sur le nombre de producteurs dans la région de la Baie James, qui font partie de la...

**LE PRÉSIDENT :**

3475 Oui.

**M. ROBERT ROBITAILLE :**

3480 En fait, le nombre d'entreprises qui ont été nommées, c'est les entreprises qui sont enregistrées au ministère de l'Agriculture. Et on sait que pour la région de la Baie James, on a à peu près une dizaine de producteurs.

**LE PRÉSIDENT :**

3485 Merci.

**M. ROBERT ROBITAILLE :**

3490 Autre chose, c'est concernant les besoins en drainage de la région. Avant d'établir le programme de drainage des terres, on a établi un portrait des terres agricoles de la région et 75 % des terres agricoles sont classées dans des catégories modérément à très mal drainées, à cause du relief, à cause des textures de sol.

3495 **LE PRÉSIDENT :**

Vous parlez des terres du coin ici?

**M. ROBERT ROBITAILLE :**

3500 Oui, la région Abitibi-Témiscamingue. Ça, c'est une étude qui est faite à partir de la cartographie des sols agricoles de la région.

**LE PRÉSIDENT :**

3505

Cette étude-là a été faite?

**M. ROBERT ROBITAILLE :**

3510

Elle a été faite et chacune, je dirais, des séries de sols qui ont été déterminées suite à cette classification-là des sols, est classée selon ses degrés de pente et selon son niveau de drainage, qu'on détermine à partir des pentes de terrain et à partir aussi des signes visuels dans le profil de sol. Et on a, dans cette classification-là, peut-être 75 % des sols qui sont dans des catégories modérément à très mal drainées, ce qui veut dire que c'est tous des sols qui bénéficient, au niveau agricole, des travaux de drainage.

3515

En pratique, les rendements qu'on observe au niveau des cultures sont peut-être de l'ordre des deux tiers de ce qu'on observe dans le sud du Québec, en moyenne. Et on a observé, par des essais en région et par des données de producteurs aussi, que le mauvais drainage est une raison très importante de cette différence-là au niveau des rendements.

3520

Et ça, on parlait du drainage comme ayant des effets négatifs au niveau environnement. Il y a aussi des effets positifs qu'il ne faut pas oublier, qu'il ne faut pas négliger. Le fait d'avoir des rendements qui sont peut-être les deux tiers de ceux des autres régions, ça veut dire que pour la même quantité de récolte, il faut faire peut-être un tiers de plus de terre en fertilisation, en amendement, en dépense de carburant aussi. Le carburant qui est utilisé cause une pollution au niveau non pas de l'eau mais au niveau de l'air.

3525

Il y a aussi des effets au niveau de l'érosion au niveau des cours d'eau. Lorsque les terres ne sont pas drainées souterrainement, il y a une plus grande proportion de l'eau d'écoulement qui se promène en surface des sols, et lorsque les sols sont à nu, ça cause de l'érosion. Donc, le fait d'avoir des sols qui sont drainés souterrainement, ça va entraîner une meilleure structure du sol. Plus d'eau va passer par le sol, donc va être filtrée par le sol, il va y avoir moins de perte de sol dans les fossés, donc moins de coûts de nettoyage et moins de pollution par le phosphore, entre autres.

3530

Madame Gallichan se posait une question --

**LE PRÉSIDENT :**

3540

Je vous signale que vous êtes en train d'argumenter. On est loin des faits. On a là une série d'argumentation.

**M. ROBERT ROBITAILLE :**

3545

Il y a une question qui avait été posée par madame Gallichan sur l'effet du drainage sur la nappe d'eau. La nappe qu'on draine ici avec le drainage des sols, c'est une nappe perchée qui est dans les trois premiers pieds de sol, et ça n'a pas de rapport avec la nappe qui alimente... même les puits de surface, c'est une nappe qui est aux alentours de 15 à 25 pieds. 3550 Il y a un lien indirect, mais ce n'est pas la même nappe. Et on ne considère pas que ça a des effets importants sur cette nappe-là, ce drainage de surface.

**LE PRÉSIDENT :**

3555

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres corrections? Sur l'interprétation qu'on avait des subventions et des programmes, c'est bien ça?

**M. ROBERT ROBITAILLE :**

3560

Je pense que c'est correct, le programme de subvention...

**LE PRÉSIDENT :**

3565

Sur la correction ou l'entretien par rapport à l'aménagement?

**M. ROBERT ROBITAILLE :**

Oui, votre interprétation était correcte.

3570

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci.

3575

Alors, il me reste à remercier les gens de la région de l'ensemble des mémoires qu'on a reçus. Parce qu'on a eu des mémoires très substantiels, très différenciés au plan des points de vue et qui vont nourrir la réflexion de la Commission.

3580

Je remercie les personnes au soutien, ministère des Relations avec les citoyens, monsieur Daniel Moisan et monsieur Stéphane Laferrière; la sténotypiste, madame Lise Maisonneuve; notre analyste, Annie Roy; à l'arrière, Serge Labrecque, agent d'information; et la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Anne-Marie Gaulin.

La Commission siégera, demain, à Hull. Merci beaucoup et à la prochaine.

3585

\*\*\*\*\*

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

3590

Et, j'ai signé:

**LISE MAISONNEUVE, s.o.**

3595